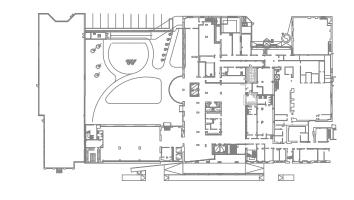


ZONE DES TRAVAUX - REZ-DE-JARDIN

NOTE IMPORTANTE APPLICABLE À TOUS LES PLANS:

SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES (C.-À-D. EXCLUANT LES FONDS DE PLANS) MONTRÉS EN TRAITS POINTILLÉS SONT EXISTANTS À CONSERVER, ET CEUX MONTRÉS EN TRAITS PLEINS SONT À ENLEVER OU À RELOCALISER SUR LES VUES DE DÉMOLITION ET SONT NOUVEAUX OU RELOCALISÉS SUR LES VUES DE CONSTRUCTION. Plan clé



CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION.

2	2023-11-28	POUR SOUMISSION	S.H.
1	2023-11-17	POUR COORDINATION 95%	S.H.
No	Date	Nature	Par



Ingénieurs



Siège social
518, boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1P6
Succursale Joliette
94, rue du Sous-Bois, Saint-Paul (Québec) J0K 3E0
Téléphone: 450-585-2070 — Télécopieur: 450-585-8394
Courriel : cdr@cdrexperts.com



Bergeron Thouin Associés

Architectes Inc. info@btaa.ca www.btaa.ca

Client

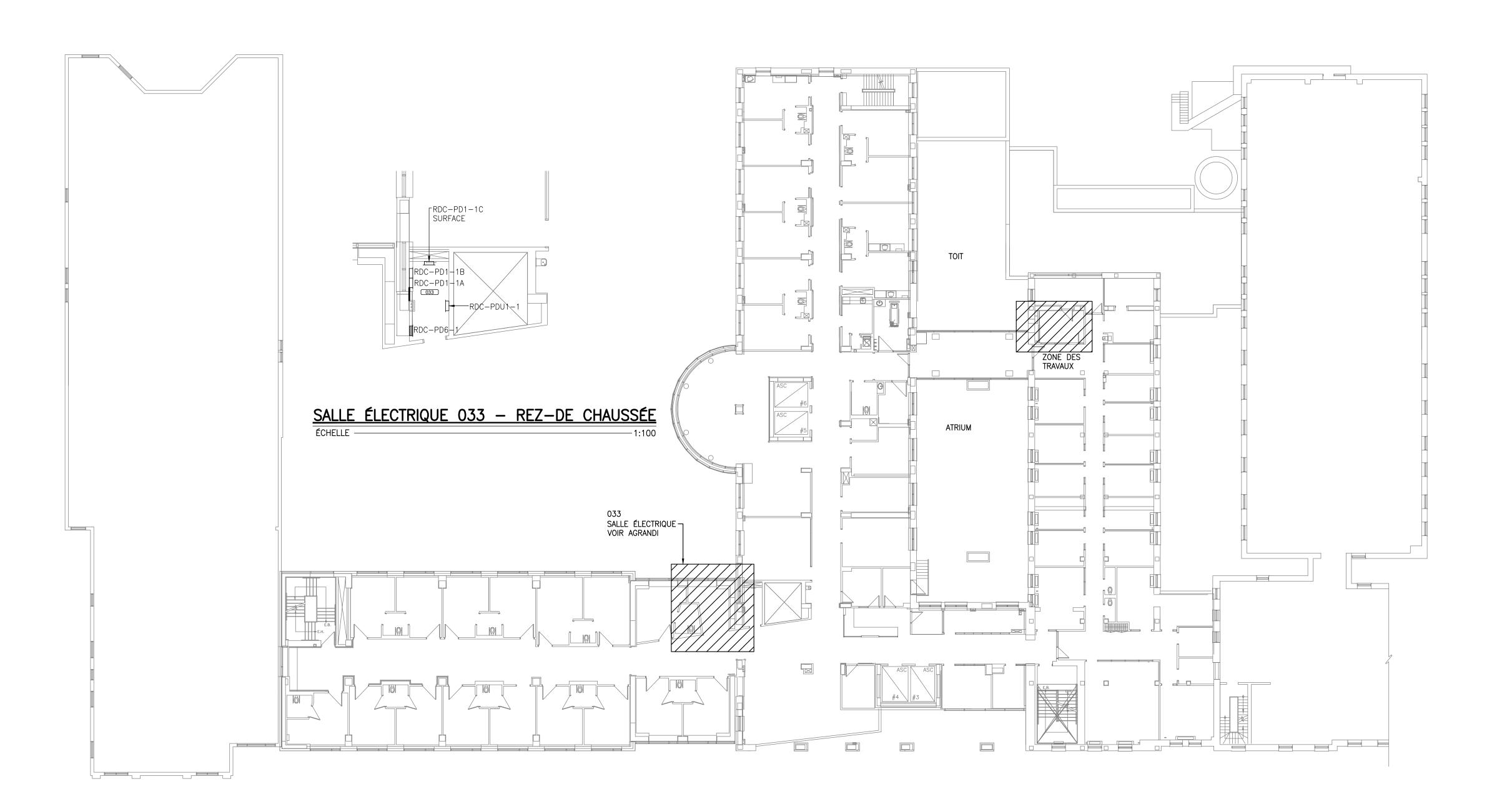
GROUPE ROY SANTÉ INC.

Projet GROUPE ROY SANTÉ INC. CHSLD ST-GEORGES BUANDERIE ET SALON DE COIFFURE 3550 Rue Saint-Urbain, Montréal, QC H2X 4C5 PROJETS #23013 ET 23025

Titre du dessin

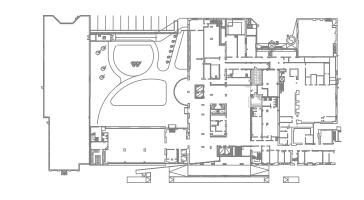
ZONE DES TRAVAUX REZ-DE-JARDIN

Discipline É L	ECTRICITÉ	
Préparé	Échelle	Projet No.
S. HOULE, ing.	1:200	23-22
Dessiné G. GAGNON	Date NOV 2023	Dessin No.
Approuvé S. HOULE, ing.	Fichier DAO 2322E01X	E-1/10



ZONE DES TRAVAUX - REZ-DE CHAUSSÉE ÉCHELLE 1:200

Plan clé



CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION.

2	2023-11-28	POUR SOUMISSION	S.H.
1	2023-11-17	POUR COORDINATION 95%	S.H.
No	Date	Nature	Par

Sceaux



Ingénieurs



Siège social
518, boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1P6
Succursale Joliette
94, rue du Sous-Bois, Saint-Paul (Québec) J0K 3E0
Téléphone: 450-585-2070 - Télécopieur: 450-585-8394
Courriel : <u>cdr@cdrexperts.com</u>

Archite

Client



Bergeron Thouin
Associés
Architectes Inc. info@btaa.ca www.btaa.ca

GROUPE ROY SANTÉ INC.

Projet GROUPE ROY SANTÉ INC.

CHSLD ST—GEORGES

BUANDERIE ET SALON DE COIFFURE

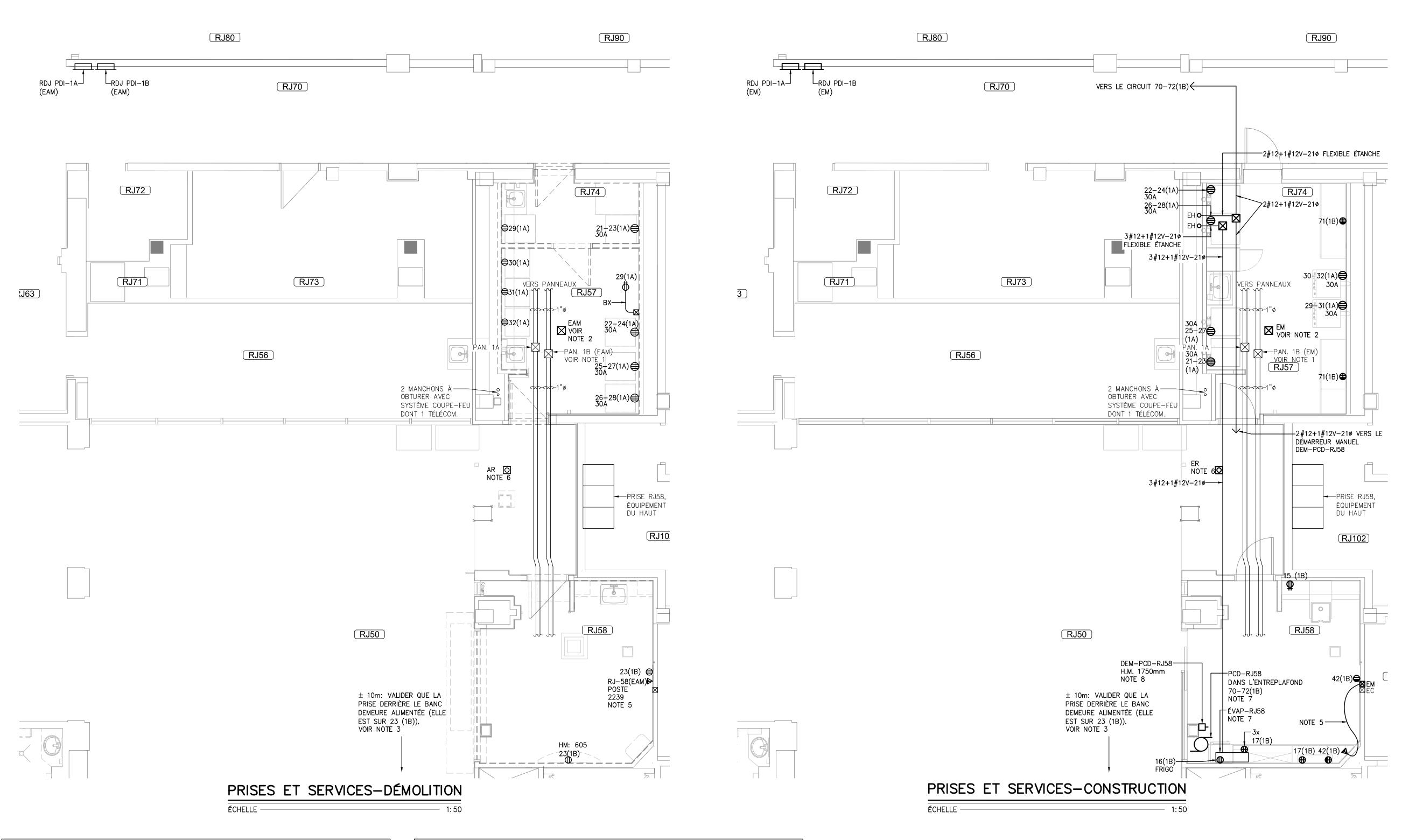
3550 Rue Saint—Urbain, Montréal, QC H2X 4C5

PROJETS #23013 ET 23025

Titre du dessin

ZONE DES TRAVAUX REZ-DE-CHAUSSÉE

Discipline É L	ECTRICITÉ	
Préparé	Échelle	Projet No.
S. HOULE, ing.	INDIQUÉE	23-22
Dessiné G. GAGNON	Date NOV 2023	Dessin No.
Approuvé S. HOULE, ing.	Fichier DAO 2322E02X	E-2/10



NOTES SPÉCIFIQUES :

- 1- VALIDER SI LE CÂBLAGE DES CIRCUITS 16, 17, 18 ET 23 (1B) PASSE DANS CETTE BOITE. SI OUI, PRÉVOIR D'INTERCEPTER CES CIRCUITS. SI NON, PRÉVOIR QU'IL FAUDRA AMENER LES CIRCUITS DANS CETTE BOITE. PRÉVOIR, POUR FINS DE SOUMISSION, LE PIRE CAS, SOIT DE CÂBLER À NEUF À PARTIR DU PANNEAU C/A NOUVEAU CONDUIT. AVISER L'INGÉNIEUR EN CHANTIER DES TRAVAUX QUI DEVRONT ÊTRE FAITS ET ATTENDRE SES INSTRUCTIONS.
- 2- LES CIRCUITS ÉLECTRIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE CE LOCAL SORTENT DE CETTE BOITE EN CÂBLE AC90. PRÉVOIR DE RETIRER LE CÂBLAGE DES CIRCUITS 29, 30, 31 ET 32 (1A) AFIN DE LE REMPLACER PAR 4#10. DE PLUS, REMPLACEMENT DE TOUS LES CÂBLES ARMÉS TOUCHANT LES CIRCUITS 21 À 32 (1A), TOUT SERA RELOCALISÉ ET REFAIT À NEUF.
- 3- PRÉVOIR, AU PIRE CAS, QU'IL FAUT RÉALIMENTER ENTIÈREMENT À PARTIR DU PANNEAU 1B. AVISER L'INGÉNIEUR DES TRAVAUX RÉELS REQUIS ET ATTENDRE SES INSTRUCTIONS.
- 4- AMENER LE NOUVEAU CÂBLAGE PAR LE RÉSEAU DE CONDUITS EXISTANTS OU, AU PIRE CAS, VIA UN NOUVEAU CONDUIT. PRÉVOIR LE PIRE CAS DANS LA SOUMISSION (2#12 + 1#12V-21Ø), AVISER L'INGÉNIEUR EN CHANTIER DES TRAVAUX QUI DEVRONT RÉELLEMENT ÊTRE EFFECTUÉS ET ATTENDRE SES INSTRUCTIONS.
- 5— À PARTIR DU CÂBLAGE DANS L'ANCIENNE PRISE TÉLÉPHONIQUE, MONTER JUSQU'À L'ENTREPLAFOND UN NOUVEAU CÂBLE CATÉGORIE 3 OU CATÉGORIE 5e ET DESCENDRE CE CÂBLE DANS LA NOUVELLE PRISE TÉLÉPHONIQUE. EFFECTUER UNE JONCTION DES CÂBLES TÉLÉPHONIQUES DANS L'ANCIENNE BOITE DE SORTIE ET LA FERMER À L'AIDE D'UNE NOUVELLE PLAQUE D'ABANDON DE COULEUR BLANCHE.

- 6— ASSURER LA CONTINUITÉ DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE POUR LA DURÉE DES TRAVAUX, DE PLUS, PROTÉGER LE CÂBLAGE DANS L'ENTREPLAFOND POUR LA DURÉE DES TRAVAUX.
- 7— CHARGES MÉCANIQUES FOURNIES ET INSTALLÉES PAR LA DIVISION MÉCANIQUE, RACCORDÉES ÉLECTRIQUEMENT EN ÉLECTRICITÉ. DANS LE CAS DE LA POMPE, L'ALIMENTATION DE CELLE—CI DEVRA PASSER PAR LE DÉMARREUR MANUEL. INSTALLER LE DÉMARREUR MANUEL À 1750mm CENTRE DU SOL.
- 8- COORDONNER AVEC LA DIVISION MÉCANIQUE LES BESOINS POUR LE PLOMB DE SURCHARGE EN FONCTION DU PRODUIT QUI SERA FOURNI ET INSTALLÉ PAR CEUX-CI.

NOTES GÉNÉRALES :

- L'EMPLACEMENT EXACT DE TOUTES LES PRISES DE COMPTOIR OU DANS LE MOBILIER SERA COORDONNÉ AU CHANTIER AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET LE MOBILIER.

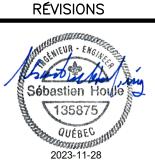
- SYSTÈMES COUPE-FEU MIN. 1H-DRF REQUIS POUR TOUT CE QUI TRAVERSE LES MURS ET DALLES DE PLANCHER/PLAFOND DE LA BUANDERIE.

Plan clé

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION.

2	2023-11-28	POUR SOUMISSION	S.H.
1	2023-11-17	POUR COORDINATION 95%	S.H.
No	Date	Nature	Par

Sceau



Ingénieurs



Siège social 518, boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1P6 Succursale Joliette 94, rue du Sous-Bois, Saint-Paul (Québec) J0K 3E0 Téléphone: 450-585-2070 - Télécopieur: 450-585-8394 Courriel : <u>cdr@cdrexperts.com</u>

Architect



Associés
Architectes Inc. info@btaa.ca www.btaa.ca

Client

GROUPE ROY SANTÉ INC.

Projet GROUPE ROY SANTÉ INC.

CHSLD ST—GEORGES

BUANDERIE ET SALON DE COIFFURE

3550 Rue Saint—Urbain, Montréal, QC H2X 4C5

PROJETS #23013 ET 23025

Titre du dessin

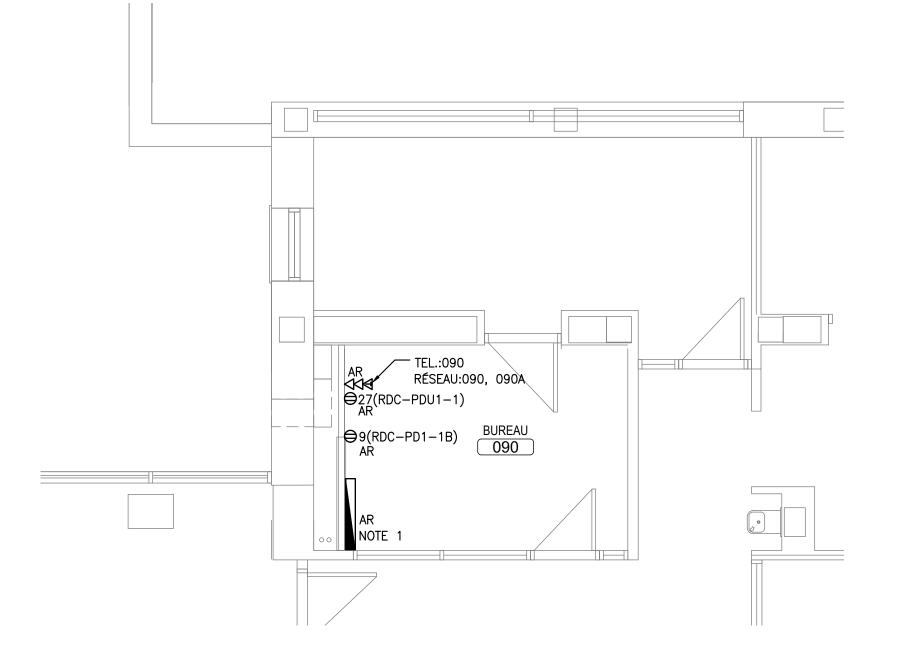
PRISES ET SERVICES
REZ-DE-JARDIN
DÉMOLITION/CONSTRUCTION

Discipline	ECTRICITÉ	
Préparé	Échelle	Projet No.
S. HOULE, ing.	1:50	23-22
Dessiné G. GAGNON	Date NOV 2023	Dessin No.
Approuvé S. HOULE, ing.	Fichier DAO 2322E03X	E-3/9

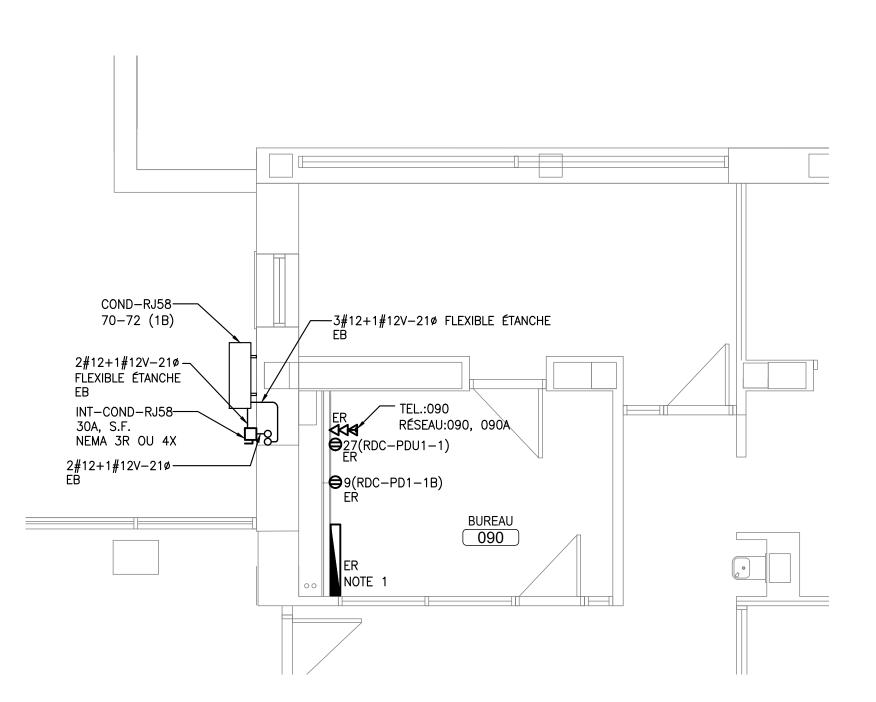
- NOTES GÉNÉRALES-TRAVAUX AU REZ-DE-CHAUSSÉE
- RETIRER LES PLAQUES, DISPOSITIFS DE FILERIE ET BOITES AVANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE LA CLOISON, PUIS LES RÉINSTALLER AVANT LA FERMETURE DES
- LE CÂBLAGE (CÂBLES AC90 POUR LES PRISES ET CÂBLAGE STRUCTURÉ SOUS CONDUIT FLEXIBLE) DEVRA ÊTRE RETIRÉ AU DÉBUT DES TRAVAUX, PUIS RÉINSTALLÉ AVANT LA FERMETURE DES MURS. TOUT EST ACCESSIBLE VIA L'ENTREPLAFOND DU LOCAL. BIEN IDENTIFIER LES CIRCUITS, ENROULER ET PROTÉGER LE TOUT DES DOMMAGES DANS L'ENTREPLAFOND POUR LA DURÉE DES TRAVAUX DANS LE PUITS MÉCANIQUE.
- LES CONDUITS À L'EXTÉRIEUR DOIVENT ÊTRE ÉTANCHES C/A CONNECTEURS ÉTANCHES. EFFECTUER UNE TRANSITION ÉTANCHE À TEM DANS L'ENTREPLAFOND DE LA BUANDERIE C/A BOITE DE TIRAGE.
- PRÉSENCE D'UNE GOULOTTE PASSE-FILS ENTRE LA PLINTHE DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE ET LES PRISES. RETIRER LA GOULOTTE AU DÉBUT DES TRAVAUX PUIS LA RÉINSTALLER À LA FIN DES TRAVAUX. CETTE GOULOTTE SERT POUR LE CÂBLAGE D'ALIMENTATION + RÉSEAU DE L'IMPRIMANTE DE L'USAGER.

NOTES SPÉCIFIQUES :

- 1- L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVRA TROUVER LE CIRCUIT ET ANNOTER LES PLANS TQC ET LA CARTE DE PANNEAU AVEC L'INFORMATION.
- 2- RETIRER LA COMPOSANTE POUR LA DURÉE DES TRAVAUX (LAISSER LA BOITE ET LE CÂBLAGE EN PLACE) ET RÉINSTALLER LE TOUT À LA FIN DES TRAVAUX.

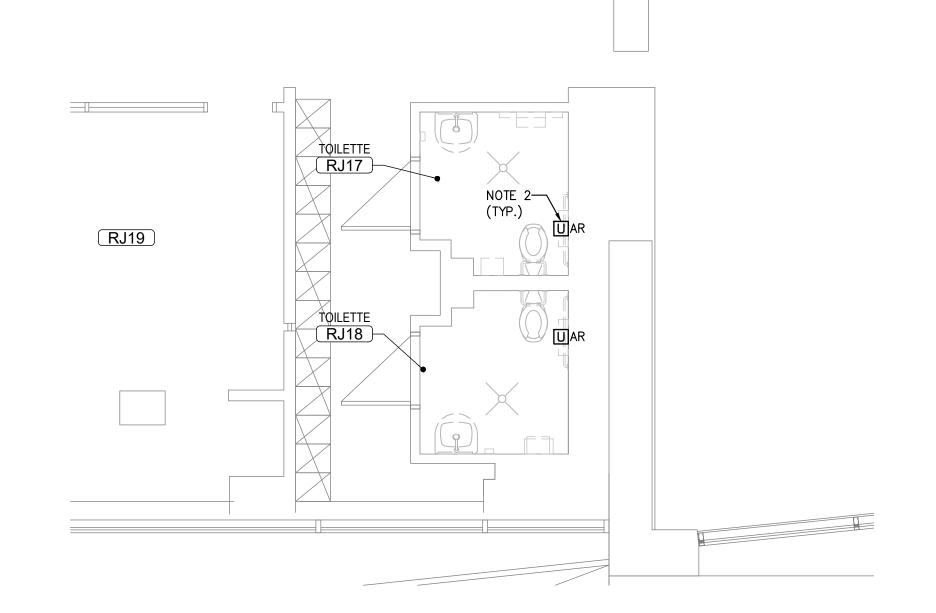


PRISES ET SERVICES-REZ-DE-CHAUSSÉE-DÉMOLITION

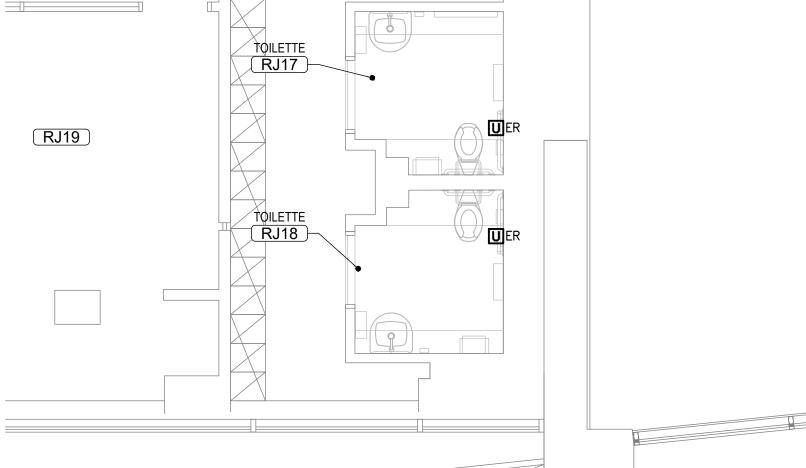


PRISES ET SERVICES-REZ-DE-CHAUSSÉE-CONSTRUCTION

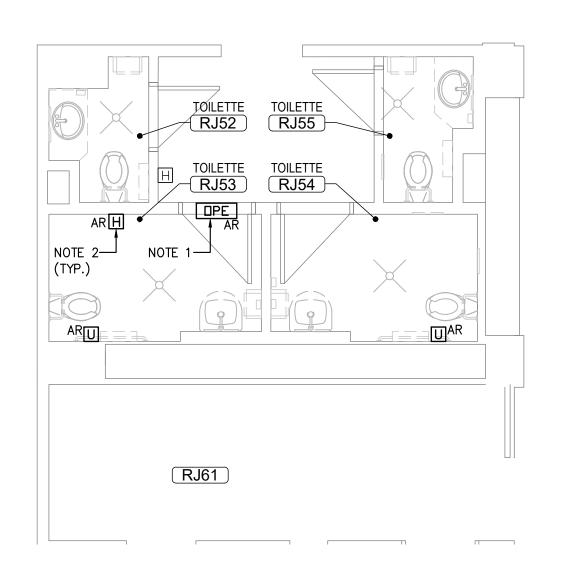
ÉCHELLE -



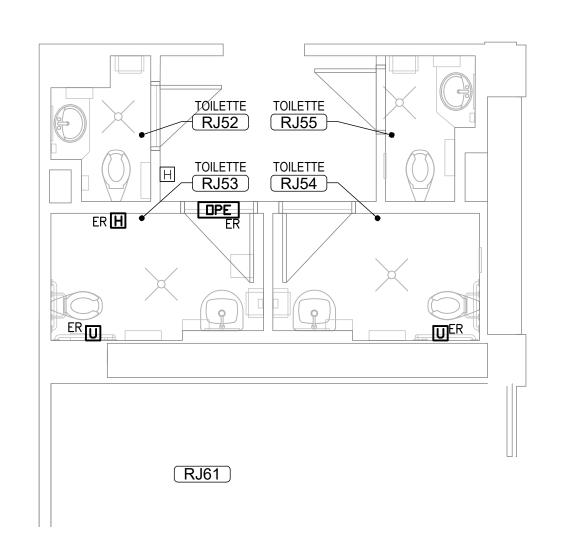
PRISES ET SERVICES-REZ-DE-JARDIN-DÉMOLITION



PRISES ET SERVICES-REZ-DE-JARDIN-CONSTRUCTION



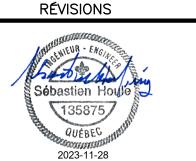
PRISES ET SERVICES-REZ-DE-JARDIN-DÉMOLITION



PRISES ET SERVICES-REZ-DE-JARDIN-CONSTRUCTION

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION.

2	2023-11-28	POUR SOUMISSION	S.H.
1	2023-11-17	POUR COORDINATION 95%	S.H.
No	Date	Nature	Par
	1	1 2023-11-17	1 2023-11-17 POUR COORDINATION 95%

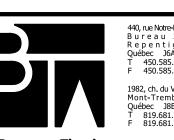


Ingénieurs

Plan clé



Siège social
518, boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1P6
Succursale Joliette
94, rue du Sous-Bois, Saint-Paul (Québec) J0K 3E0
Téléphone: 450-585-2070 - Télécopieur: 450-585-8394
Courriel : cdr@cdrexperts.com



Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. info@btaa.ca www.btaa.ca

Client

G. GAGNON Approuvé

S. HOULE, ing.

GROUPE ROY SANTÉ INC.

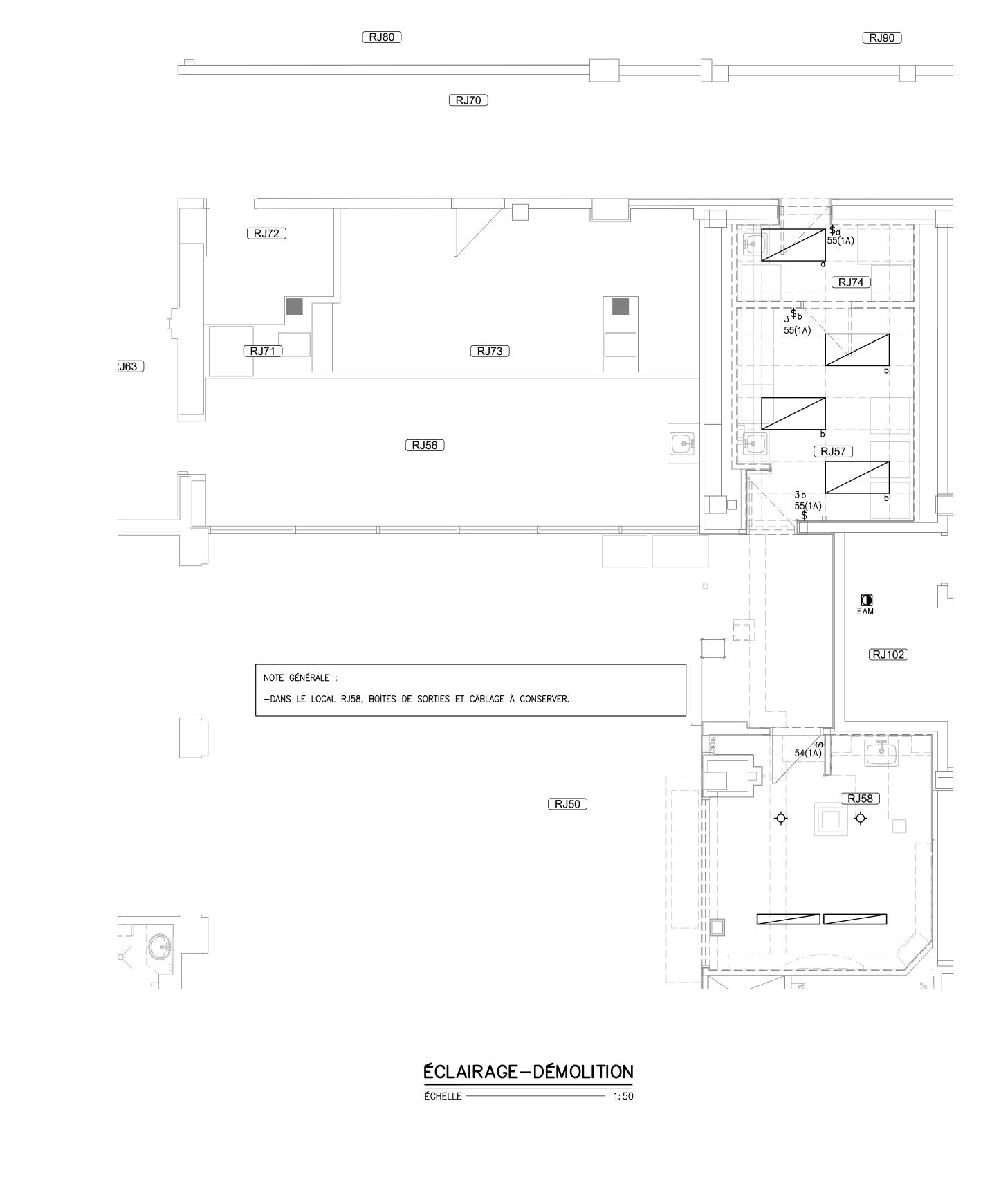
Projet GROUPE ROY SANTÉ INC. CHSLD ST-GEORGES BUANDERIE ET SALON DE COIFFURE 3550 Rue Saint-Urbain, Montréal, QC H2X 4C5 PROJETS #23013 ET 23025

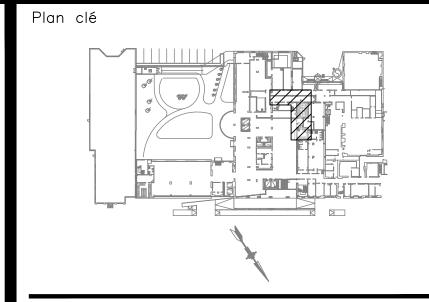
Titre du dessin PRISES ET SERVICES REZ-DE-JARDIN ET REZ-DE-CHAUSSÉE

DÉMOLITION/CONSTRUCTION				
Discipline ÉLECTRICITÉ				
Préparé	Échelle	Projet No.		
S. HOULE, ing.	1:50	23-22		
Dessiné	Date			
G. GAGNON	NOV 2023	Dessin No.		

Fichier DAO 2322E04X

E-4/10





CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION.

2	2023-11-28	POUR SOUMISSION	S.H.
1	2023-11-17	POUR COORDINATION 95%	S.H.
No	Date	Nature	Par

Sceaux



Ingénieurs



Siège social 518, boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1P6 Succursale Joliette 94, rue du Sous-Bois, Saint-Paul (Québec) J0K 3E0 Téléphone: 450-585-2070 - Télécopieur: 450-585-8394 Courriel : <u>cdr@cdrexperts.com</u>



Bergeron Thouin
Associés
Architectes Inc. info@btaa.ca
www.btaa.ca

Client

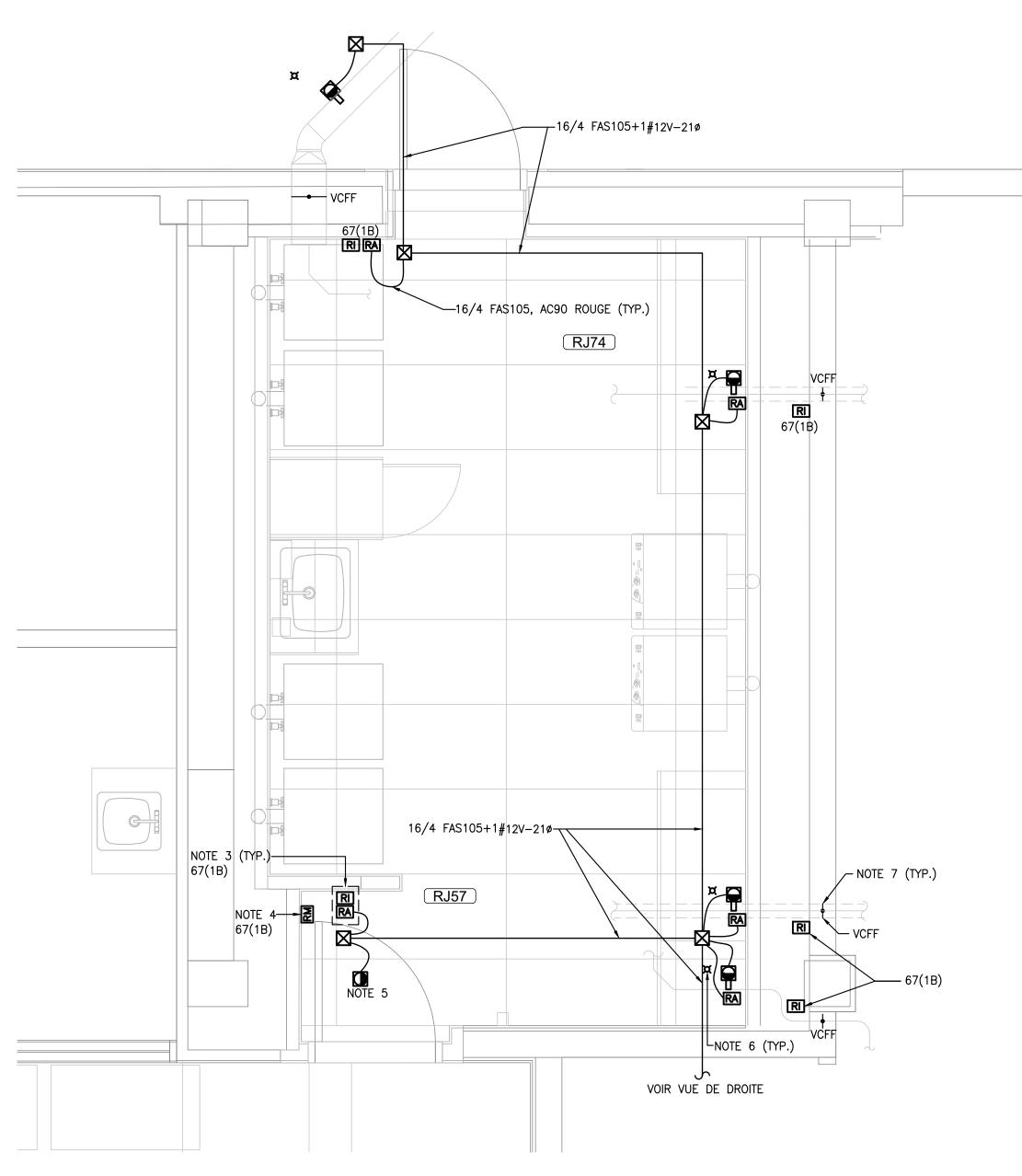
GROUPE ROY SANTÉ INC.

Projet GROUPE ROY SANTÉ INC. CHSLD ST-GEORGES BUANDERIE ET SALON DE COIFFURE 3550 Rue Saint-Urbain, Montréal, QC H2X 4C5
PROJETS #23013 ET 23025

Titre du dessin ÉCLAIRAGE ET ALARME INCENDIE REZ-DE-JARDIN

Discipline Él	Discipline ÉLECTRICITÉ	
Préparé	Échelle	Projet No.
S. HOULE, ing.	1:50	23-22
Dessiné G. GAGNON	Date NOV 2023	Dessin No.
Approuvé S. HOULE, ing.	Fichier DAO 2322E05ED	E-5/10

DÉMOLITION



ALARME INCENDIE—CONSTRUCTION

ÉCHELLE 1: 25

NOTES SPÉCIFIQUES :

- 1- LES OUVERTURES DANS LE GYPSE SONT EXISTANTES. TOUTEFOIS, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL VA PRÉVOIR LE RAGRÉAGE AU CAS OÙ CELLES-CI SONT DE DIMENSIONS SUPÉRIEURES À 6poØ (L'UNE D'ENTRE ELLES SEMBLAIT DIFORME SELON NOS OBSERVATIONS).
- 2- TROUVER LE POINT DE SOURCE DU CIRCUIT D'ÉCLAIRAGE DANS CE LOCAL ET Y PARTIR UNE NOUVELLE DÉRIVATION POUR LE CIRCUIT "b"
- 3- LE RELAIS AUXILIAIRE VA DANS L'ENTREPLAFOND, AU MUR, TANDIS QUE LE RELAIS ADRESSABLE SERA DANS UNE BOITE 100x100mm DE FAÇON À CE QUE LA PLAQUE DE FINITION SOIT VISIBLE DANS LA TUILE DE PLAFOND.
- 4- L'ALIMENTATION DE LA RETENUE MAGNÉTIQUE ET DES ACTUATEURS DE VOLETS MOTORISÉS PASSERA PAR LES RELAIS INTERMÉDIAIRES. CES RELAIS SERVENT À S'ASSURER QUE LA CAPACITÉ ÉLECTRIQUE DES CONTACTS DES RELAIS ARESSABLES N'EST PAS DÉPASSÉE ET NE REPRÉSENTE PAS UN RISQUE D'ENDOMMAGEMENT OU D'INCENDIE.
- 5- INSTALLER LE DÉTECTEUR DE FUMÉE À MINIMUM 300mm DU MUR. CE DÉTECTEUR SERA PROGRAMMÉ POUR OCCASIONNER LA RELÂCHE DE LA RETENUE MAGNÉTIQUE DE PORTE EN CAS DE DÉTECTION.
- 6— TÉMOIN LUMINEUX À DISTANCE POUR DÉTECTEUR DE FUMÉE DE GAINE DE VENTILATION À INSTALLER DANS LA TUILE DE PLAFOND ACOUSTIQUE SUSPENDU.
- 7- VOLET COUPE-FEU/COUPE-FUMÉE FOURNI ET INSTALLÉ PAR LA DIVISION MÉCANIQUE, ACTUATEUR ALIMENTÉ PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN VIA LE RELAIS INTERMÉDIAIRE ADJACENT. PROGRAMMER LE RELAIS D'ALARME INCENDIE DE FAÇON À CE QUE CELUI-CI COUPE L'ALIMENTATION DU RELAIS INTERMÉDIAIRE LORS D'UNE DÉTECTION DE FUMÉE PAR LE DÉTECTEUR DE GAINE IMMÉDIATEMENT EN AVAL DU VCFF.

NOTES GÉNÉRALES :

- L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL VA PRÉVOIR DES OUVERTURES POUR LES TRAVAUX REQUIS DANS L'ENTREPLAFOND POUR L'AJOUT DU CÂBLAGE 0-10V ET DES COMPOSANTES SUPPLÉMENTAIRES À CELLES DÉJÀ RACCORDÉES (GRADATEUR ET LUMINAIRE "b") DANS LE LOCAL RJ58.

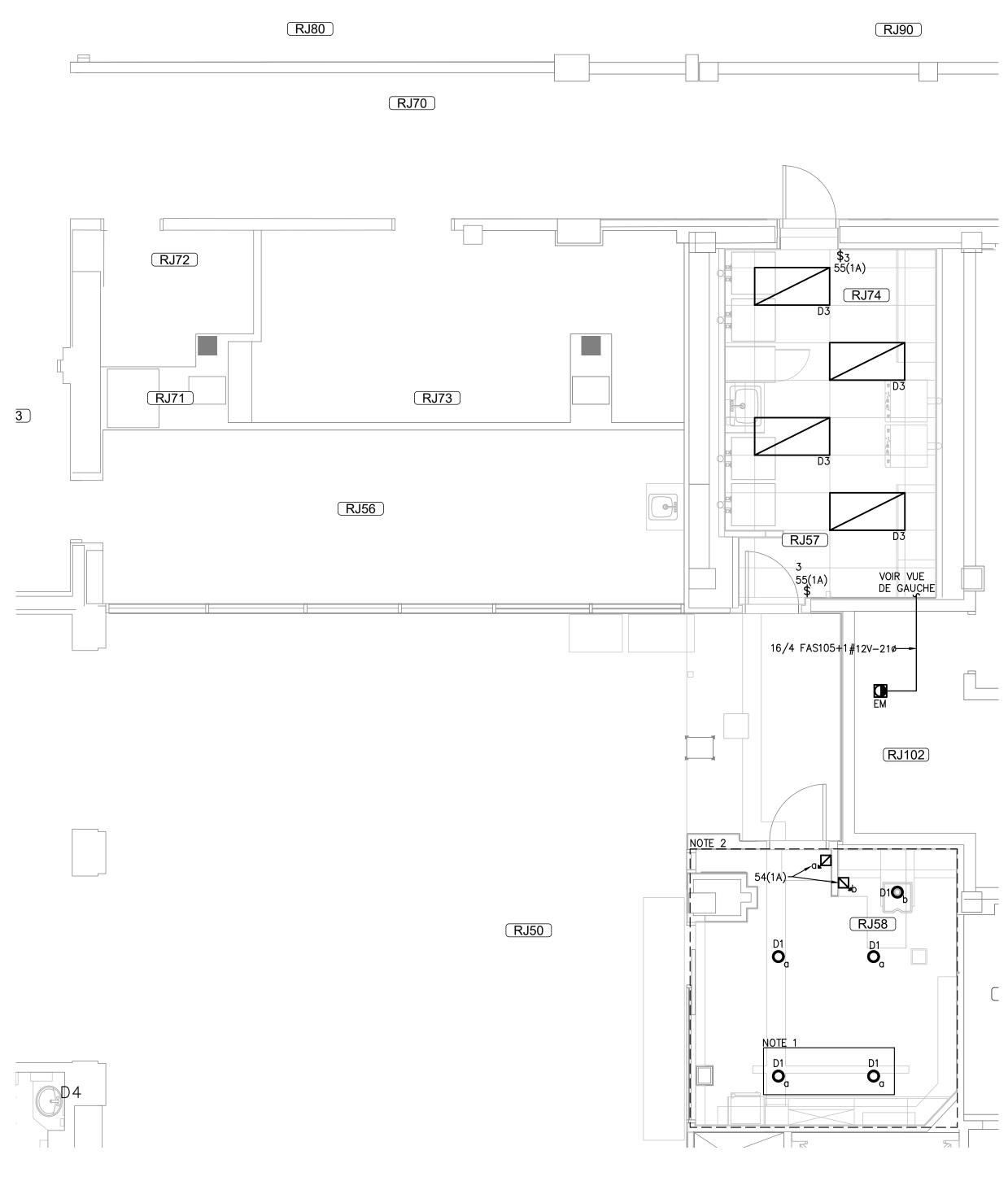
PRÉVOIR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CÂBLAGE 0-10V POUR LES TRAVAUX DANS LE LOCAL RJ58. CÂBLES UNE (1) PAIRE #14 AWG, CODE DE COULEUR SELON LES STANDARDS DE L'INDUSTRIE, GAINE EN PVC OU NYLON HOMOLOGUÉE POUR UNE PROPAGATION DU FEU ET DE LA FUMÉE FT-4.

- LES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE SONT À REMPLACER.
- PRODUIT RECOMMANDÉ POUR LES GRADATEURS 0-10V : SÉRIE DIVA DE LUTRON OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, POUR CHARGE AU DEL.
- LUMINAIRES ENCASTRÉS 6poØ.

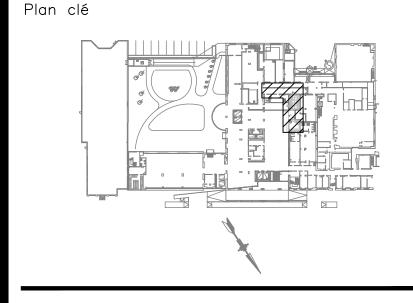
TOUS LES LUMINAIRES ENCASTRÉS 6poØ SONT REMPLACÉS AU MÊME ENDROIT PAR DES

- LE CÂBLAGE DE DÉTECTION INCENDIE SERA EN 16/4 FAS105+1#12V-21Ø. PRÉVOIR UN RÉSEAU MAÎTRE SOUS CONDUIT ET UN RACORDEMENT FINAL DES COMPOSANTES DANS LES TUILES ACOUSTIQUES À L'AIDE D'UN 16/4 FAS105, AC90 ROUGE.
- LE CÂBLAGE ENTRE LES RELAIS ADRESSABLES ET LES RELAIS AUXILIAIRES SERA EN 12/2, AC90.
- LE CÂBLAGE ENTRE LES TÉMOINS LUMINEUX ET LES DÉTECTEURS DE FUMÉE POUR GAINE DE VENTILATION SERA EN 18/2 FAS105, AC90 ROUGE.
- LE CÂBLAGE D'ÉCLAIRAGE SERA EN 12/2 AC90 À PARTIR DES BOITES MAÎTRES DU RÉSEAU DE CONDUITS.
- SYSTÈMES COUPE-FEU MIN. 1H-DRF REQUIS POUR TOUT CE QUI TRAVERSE LES MURS ET DALLES DE PLANCHER/PLAFOND DE LA BUANDERIE ET DU LOCAL RJ-102.

LES DÉTECTEURS DE PRODUITS DE COMBUSTION POUR GAINES DE VENTILATION DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS À UNE DISTANCE MAXIMALE DE 1,5M DU VOLET COUPE-FEU/COUPE-FUMÉE.

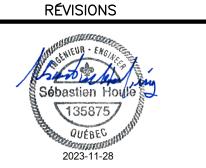


ÉCLAIRAGE-CONSTRUCTION



CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION.

2	2023-11-28	POUR SOUMISSION	S.H.
1	2023-11-17	POUR COORDINATION 95%	S.H.
No	Date	Nature	Par



Ingénieurs



Siège social
518, boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1P6
Succursale Joliette
94, rue du Sous-Bois, Saint-Paul (Québec) J0K 3E0
Téléphone: 450-585-2070 - Télécopleur: 450-585-8394
Courriel : cdr@cdrexperts.com

Archite



Bergeron Thouin
Associés
Architectes Inc. info@btaa.ca www.btaa.ca

Client

GROUPE ROY SANTÉ INC.

Projet GROUPE ROY SANTÉ INC.

CHSLD ST—GEORGES

BUANDERIE ET SALON DE COIFFURE

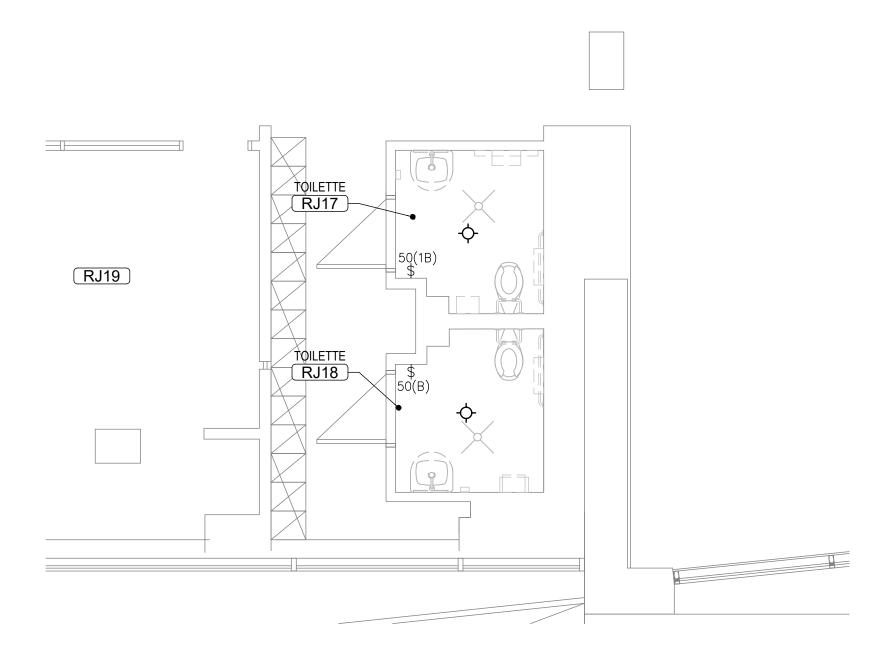
3550 Rue Saint-Urbain, Montréal, QC H2X 4C5

PROJETS #23013 ET 23025

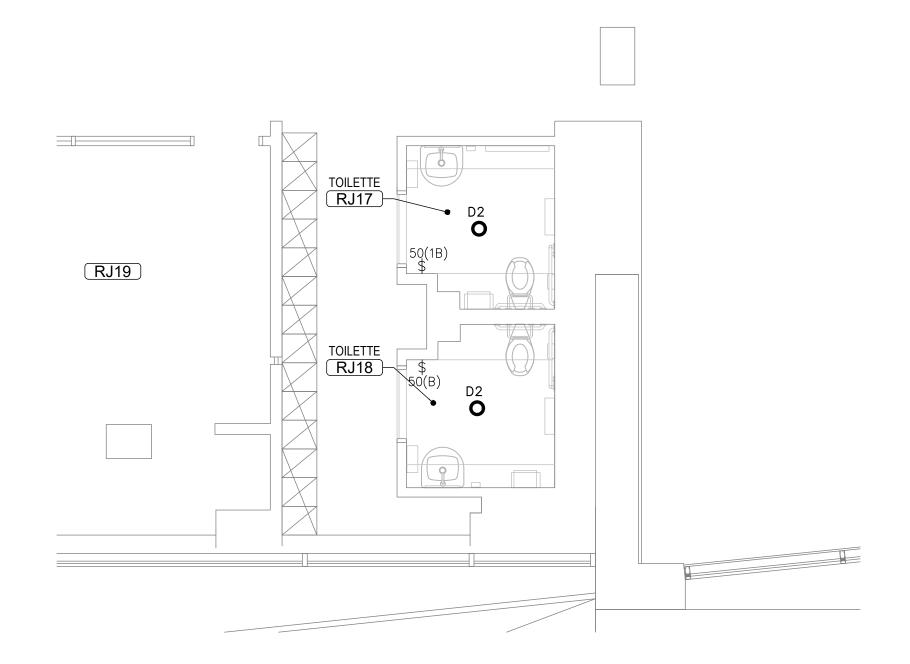
Titre du dessin

ÉCLAIRAGE ET ALARME INCENDIE REZ-DE-JARDIN CONSTRUCTION

Discipline É	LECTRICITÉ	
Préparé	Échelle	Projet No.
S. HOULE, ing.	INDIQUÉE	23-22
Dessiné G. GAGNON	Date NOV 2023	Dessin No.
Approuvé S. HOULE, ing.	Fichier DAO 2322E06EC	E-6/10



ÉCLAIRAGE-DÉMOLITION



ÉCLAIRAGE-CONSTRUCTION

NOTES SPÉCIFIQUES :

1- INTERRUPTEUR D'ÉCLAIRAGE, BOITE DE SORTIE ET CÂBLAGE À ENLEVER.

2- DÉTECTEUR DE PRÉSENCE À DOUBLE TECHNOLOGIE TEL QUE LES PRODUITS LEVITON MODÈLE OSCO5-MOW C/A BASE OPB15-ODW. AJUSTEMENT DU DÉLAI À 15 MINUTES.

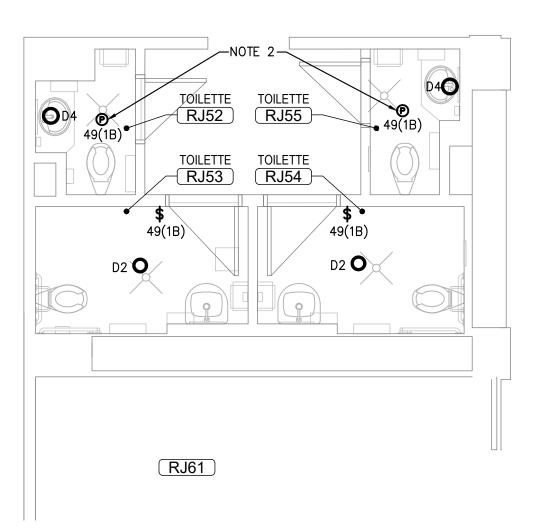
NOTES GÉNÉRALES :

-SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE SONT À REMPLACER.

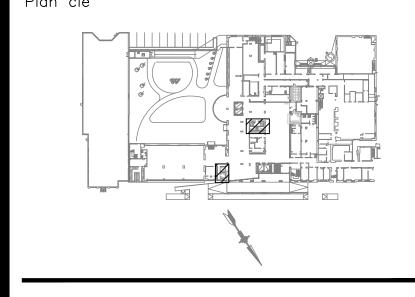
-TOUS LES LUMINAIRES ENCASTRÉS 6poØ SONT REMPLACÉS AU MÊME ENDROIT PAR DES LUMINAIRES ENCASTRÉS 6poØ.

RJ61

ÉCLAIRAGE-DÉMOLITION



ÉCLAIRAGE-CONSTRUCTION



CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION.

2	2023-11-28	POUR SOUMISSION	S.H.
1	2023-11-17	POUR COORDINATION 95%	S.H.
No	Date	Nature	Par

RÉVISIONS



Ingénieurs



Siège social
518, boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1P6
Succursale Joliette
94, rue du Sous—Bois, Saint—Paul (Québec) J0K JE0
Téléphone: 450—585—2070 — Télécopieur: 450—585—8394
Courriel : cdr@cdrexperts.com



Bergeron Thouin Associés

Architectes Inc. info@btaa.ca www.btaa.ca

Client

GROUPE ROY SANTÉ INC.

Projet GROUPE ROY SANTÉ INC. CHSLD ST-GEORGES BUANDERIE ET SALON DE COIFFURE 3550 Rue Saint-Urbain, Montréal, QC H2X 4C5 PROJETS #23013 ET 23025

Titre du dessin

ÉCLAIRAGE REZ-DE-JARDIN DÉMOLITION/CONSTRUCTION

Discipline É L	ECTRICITÉ	
Préparé	Échelle	Projet No.
S. HOULE, ing.	1:50	23-22
Dessiné G. GAGNON	Date NOV 2023	Dessin No.
Approuvé S. HOULE, ing.	Fichier DAO 2322E07EX	E-7/10

DEVIS ÉLECTRICITÉ (DIVISION 16)

1.0 GÉNÉRALITÉS

- 1.1 LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU CLIENT, DU DEVIS D'ARCHITECTURE ET DU DEVIS DE MÉCANIQUE FONT PARTIE INTÉGRANTE DE CE CONTRAT, ET L'ENTREPRENEUR DOIT CERTIFIER DANS SA SOUMISSION QU'IL EN A PRIS CONNAISSANCE.
- 1.2 TOUS LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DEVRONT ÊTRE CONFORMES À TOUTES LES LOIS ET TOUS LES CODES EN VIGUEUR AINSI QU'AUX EXIGENCES APPLICABLES DES NORMES CSA ET SELON LES RÈGLES DE L'ART.
- 1.3 AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.
- 1.4 TOUS LES ARRÊTS DE SERVICE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS EN DEHORS DES HEURES NORMALES D'OCCUPATION ET DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AU MOINS 48 HEURES À L'AVANCE.

2.0 ÉTENDUE DES TRAVAUX

L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT FOURNIR TOUS LES MATÉRIAUX, LA SURVEILLANCE, LA MAIN-D'OEUVRE, L'OUTILLAGE, LE TRANSPORT, ET DOIT CONSTRUIRE, EXÉCUTER ET COMPLÉTER D'UNE MANIÈRE SUFFISANTE LES TRAVAUX NÉCESSAIRES À L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES DE CE PROJET CONFORMÉMENT AUX PLANS ET DEVIS DE L'INGÉNIEUR ET COMPRENANT SANS S'Y LIMITER:

2.1 ÉCLAIRAGE ET CONTRÔLES D'ÉCLAIRAGE

- 2.1.1 L'ENLÈVEMENT DE TOUS LES LUMINAIRES, LAMPES ET INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE SELON LES INDICATIONS;
- 2.1.2 LES MODIFICATIONS AU CÂBLAGE DES CIRCUITS D'ÉCLAIRAGE SELON LES INDICATIONS;
- 2.1.3 LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES NOUVEAUX LUMINAIRES INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES LAMPES, LENTILLES, BALLASTS, BLOCS D'ALIMENTATION, ACCESSOIRES DE MONTAGE, ETC;
- 2.1.4 FOURNITURE ET INSTALLATION DES NOUVEAUX INTERRUPTEURS, GRADATEURS ET DÉTECTEUR DE PRÉSENCE D'ÉCLAIRAGE;
- 2.1.5 FOURNITURE ET INSTALLATION DU NOUVEAU CÂBLAGE DE COMMANDE D'ÉCLAIRAGE 0-10V SELON LES INDICATIONS;
- 2.1.6 L'IDENTIFICATION DES INTERRUPTEURS ET DES GRADATEURS D'ÉCLAIRAGE (CIRCUIT ET PANNEAU) À L'AIDE D'UN RUBAN AUTOCOLLANT DE TYPE "P-TOUCH";
- 2.1.7 LE NETTOYAGE DES LUMINAIRES EXISTANTS, MODIFIÉS ET NOUVEAUX APRÈS LES TRAVAUX;
- 2.1.8 L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVRA ENGAGER UNE FIRME SPÉCIALISÉE TEL QUE AEVITASM RÉFÉRENCE: MONSIEUR RÉJEAN DESJARDINS, TÉL. 514-637-3111, POUR RÉALISER LES
 - DISPOSER DES BALLASTS CONTENANT DU BPC, UTILISER DES BARILS DE 45 GALLONS CERTIFIÉS "UN". RESPECTER LA PROCÉDURE DE LA FIRME SPÉCIALISÉE.
 - DISPOSER DES ANCIENNES LAMPES ET TUBES FLUORESCENTS ENLEVÉS.
 - UNE PREUVE DE DISPOSITION ÉCOLOGIQUE DEVRA ÊTRE REMISE À LA FIN DES TRAVAUX. LES DOCUMENTS DEVRONT ÊTRE REMPLIS PAR UN RECYCLEURS ACCRÉDITÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.

2.2 PRISES DE COURANT

- 2.2.1 L'ENLÈVEMENT DES PRISES DE COURANT SELON LES INDICATIONS;
- 2.2.2 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DES NOUVELLES PRISES DE COURANT:
- 2.2.3 L'IDENTIFICATION DES PRISES (CIRCUIT ET PANNEAU) À L'AIDE D'UN RUBAN DE TYPE "P-TOUCH";
- 2.2.4 LA FOURNITURE DES CONDUITS ET DE LA FILERIE DE CALIBRES SUFFISANTS À PARTIR DES

BOÎTES DE JONCTION EXISTANTES OU NOUVELLES ET CE JUSQU'AUX NOUVELLES SORTIES:

2.2.5 LES MODIFICATIONS AUX RÉSEAUX DE CÂBLAGES EXISTANTS.

2.3 DISTRIBUTION

- 2.3.1 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DES CONDUITS AINSI QUE DU FILAGE REQUIS AUX NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS;
- 2.3.2 LES MODIFICATIONS AUX DISJONCTEURS ET AUX CONDUCTEURS POUR RESPECTER LA NOUVELLE DISTRIBUTION;
- 2.3.3 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DES NOUVEAUX DISJONCTEURS ET INTERRUPTEUR DE SÛRETÉ;
- 2.3.4 LE RÉAMÉNAGEMENT DES PANNEAUX ET DES DISJONCTEURS EXISTANTS À REMPLACER SELON LES INDICATIONS INCLUANT LA CORRECTION DES CARTES DACTYLOGRAPHIÉES DES PANNEAUX.

2.4 CÂBLAGE STRUCTURÉ

2.4.1 L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT FAIRE APPEL À UN ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN CÂBLAGE STRUCTURÉ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX SUIVANTS:

CONFORMÉMENT AUX NORMES TIA/EIA 568, 569 ET 606.

- L'ENLÈVEMENT DES SORTIES INFORMATIQUES/TÉLÉPHONE ET DU CÂBLAGE S'Y RATTACHANT SELON LES INDICATIONS.
- EFFECTUER LES TRAVAUX DE CÂBLAGE STRUCTURÉ SELON LES INDICATIONS ET
- LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DES NOUVEAUX CÂBLES
- TÉLÉPHONIQUES SELON LES INDICATIONS AUX PLANS. 2.4.1.4 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DES NOUVEAUX CONNECTEURS ET PLAQUES APPROUVÉS ET COMPATIBLES AVEC LES CÂBLES
- 2.4.1.5 LA RÉINSTALLATION DES CÂBLES ET SORTIES SELON LES INDICATIONS AUX PLANS.
- 2.4.1.6 TOUS LES CÂBLAGES DEVRONT ÊTRE SUPPORTÉS ADÉQUATEMENT. AUCUN CÂBLE NE DOIT REPOSER SUR LES TUILES DE PLAFONDS. UTILISER DES SUPPORTS APPROPRIÉS DE TYPE EN J OU ÉQUIVALENTS APPROUVÉS FIXÉS À LA STRUCTURE AFIN DE SUPPORTER LES CÂBLES FIBRES. PRÉVOIR UN ESPACEMENT MAXIMUM DE 1.2m ENTRE CHAQUE SUPPORT.
- 2.4.1.7 PRÉVOIR DES IDENTIFICATIONS IMPRIMÉES SUR BANDE AUTOCOLLANTE À L'AIDE D'UNE IMPRIMANTE À ÉTIQUETTES POUR L'IDENTIFICATION À CHAQUE EXTRÉMITÉ DES CÂBLES, SUR LES SORTIES INFORMATIQUES/TÉL., LES RÉGLETTES, LES PANNEAUX DE RACCORDEMENT. UTILISER L'IDENTIFICATION STANDARD DU BÂTIMENT ET COORDONNER CETTE NUMÉRATION AVEC LE CLIENT.
- 2.4.1.8 PRÉVOIR LES ESSAIS ET CERTIFICATION DE TOUS LES CÂBLES ET TOUTES LES SORTIES À L'AIDE D'UN INSTRUMENT DE MESURE APPROPRIÉ.
- 2.4.1.9 À LA FIN DES TRAVAUX, FOURNIR L'INVENTAIRE DES CÂBLES ET DES SORTIES ET FOURNIR UN RAPPORT D'ESSAIS INCLUANT:
 - L'IDENTIFICATION DU CÂBLE TESTÉ
 - LES RÉSULTATS DE PERFORMANCE DE CHAQUE CÂBLE
 - LA LONGUEUR DU CÂBLE - L'ÉQUIPEMENT DE TEST UTILISÉ
 - LE NOM DE L'ENTREPRENEUR
 - LE NOM ET LA SIGNATURE DU TECHNICIEN
 - LA DATE DU TEST

- 2.4.2 L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT PRÉVOIR D'EFFECTUER LES TRAVAUX SUIVANTS:
- 2.4.2.1 L'ENLÈVEMENT DES BOÎTES ET CONDUITS ÉLECTRIQUES DES SORTIES INFORMATIQUES/TÉL. SELON LES INDICATIONS.
- 2.4.2.2 POUR CHAQUE NOUVELLE SORTIE INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE, PRÉVOIR UNE BOÎTE ÉLECTRIQUE ET UN CONDUIT 21mmø ALLANT JUSQU'À L'ENTREPLAFOND
- 2.4.2.3 PRÉVOIR LES SECTIONS DE CONDUITS PARTIELS SELON LES INDICATIONS ET PRÉVOIR UNE CORDE DE TIRAGE DANS TOUS LES CONDUITS.
- 2.4.3 LE PROPRIÉTAIRE PRÉVOIRA LES ÉLÉMENTS SUIVANTS QUI NE SONT DONC PAS À PRÉVOIR PAR LE SOUS-TRAITANT SPÉCIALISÉ EN CÂBLAGE DE L'ÉLECTRICIEN:
- 2.4.3.1 LES CÂBLES DE TERMINAISON AUX EXTRÉMITÉS ("PATCH CORD").
- 2.4.3.2 LES PANNEAUX DE RACCORDEMENT INFORMATIQUES.
- 2.4.3.3 LES ÉQUIPEMENTS ACTIFS.
- 2.4.3.4 LE CABINET INFORMATIQUE.

2.5 ALARME INCENDIE

- LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE COMPOSANTES D'ALARMES INCENDIE SELON LES
- 2.5.2 LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU CÂBLAGE SELON LES INDICATIONS;
- 2.5.3 LA PROGRAMMATION ET LA MISE EN SERVICE DES MODIFICATIONS AU PAI SELON LES EXIGENCES DES NORMES CAN/ULC-S537-14 ET CAN/ULC-S536-04. LE SOUS-TRAITANT DOIT PRODUIRE UN RAPPORT ET LE SOUMETTRE, À L'INGÉNIEUR, POUR APPROBATION.
- 2.5.4 ALARME INCENDIE ALARMES NON-FONDÉES
- 2.5.4.1 POUR TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE EN TOUT TEMPS DU BON FONCTIONNEMENT ET DE LA CONTINUITÉ DU RÉSEAU AVERTISSEUR D'ALARME INCENDIE.
- 2.5.4.2 AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LE RÉSEAU ALARME INCENDIE NE COMPORTE AUCUNE DÉFAILLANCE (TROUBLE) ET AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTES DÉFAILLANCES ADVENANT LE CAS.
- 2.5.4.3 TOUS LES FRAIS (FRAIS DU SERVICE INCENDIE, DU DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU PROPRIÉTAIRE OU DU MANUFACTURIER, ETC.) DÛ AU DÉCLENCHEMENT DE CHAQUE ALARME INCENDIE NON FONDÉE (FAUSSE ALARME) DOIVENT ÊTRE DÉFRAYÉS PAR L'ENTREPRENEUR.

2.6 CONDUITS, BOÎTES, CONDUCTEURS ET CÂBLES

2.6.1 GÉNÉRALITÉS

- 2.6.1.1 PRÉVOIR UN FIL VERT DE CONTINUITÉ DES MASSES DE CALIBRE #12 MINIMUM EN CUIVRE SOLIDE DANS TOUS LES CONDUITS.
- 2.6.1.2 IDENTIFIER LA FILERIE À CHAQUE EXTRÉMITÉ ET AUX BOÎTES DE JONCTION.
- 2.6.1.3 POUR CHAQUE CIRCUIT DE DÉRIVATION, PRÉVOIR UN CONDUCTEUR DE NEUTRE (BLANC) POUR CHAQUE CONDUCTEUR DE LIGNE 120V.

2.6.2 CONDUITS ET CONDUCTEURS

- 2.6.2.1 FILERIE DE BATIMENT DE TYPE RW90 XLPE EN CUIVRE DE CALIBRE #12 AWG MINIMUM INSTALLÉE DANS UN RÉSEAU DE CONDUITS EMT DE 210 MINIMUM.
- 2.6.2.2 TOUS LES CONDUCTEURS DE CALIBRE #10 AWG ET MOINS SERONT EN CUIVRE SOLIDE, SAUF EN ALARME INCENDIE ET DANS LES TÉLÉCOMMUNICATIONS. TOUS LES CONDUCTEURS DE CALIBRE #8 AWG ET PLUS SERONT EN CUIVRE TORSADÉ.
- 2.6.2.3 LES CONDUITS EXPOSÉS AUX INTEMPÉRIES OU DANS LES VIDES SANITAIRES DEVRONT ÊTRE EN ALUMINIUM RIGIDE FILETÉ. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES AUX PLANS.

2.6.3 CÂBLES ARMÉS

- 2.6.3.1 CÂBLES ARMÉS DE TYPE AC90 ACCEPTÉS DANS LES ENDROITS DISSIMULÉS (MURS) AINSI QUE POUR LE DERNIER 1,5m (5pi) DE RACCORDEMENT À PARTIR DU RÉSEAU DE CONDUITS ET BOÎTES PRINCIPAL (ÉCLAIRAGE, SERVICES, ALARME INCENDIE).
- 2.6.3.2 AUCUN CONNECTEUR DE TYPE "TWIN" POUR CÂBLES AC-90 NE SERA ACCEPTÉ.
- 2.6.3.3 LES CÂBLES TECK90 OU ACWU90 (ALUMINIUM) SONT INTERDITS DANS LE CADRE DU PRÉSENT PROJET.

2.6.4 ALARME INCENDIE

2.6.4.1 CÂBLES POUR ALARME INCENDIE 300V, GAINE EN PVC HOMOLOGUÉ FT-4 ET DE TYPE FAS105, CONDUCTEURS EN CUIVRE TORSADÉ, NOMBRE DE PAIRES SELON LES INDICATIONS. ÉCRAN ET PAIRES DE CONDUCTEURS EN TORSADE SELON LES INDICATIONS AU PLANS (PAR DÉFAUT : NON-REQUIS).

2.6.4.2 CALIBRES MINIMUM

- DÉTECTION : #18 AWG MINIMUM.
- SIGNALISATION : #14 AWG MINIMUM. LES CALIBRES INDIQUÉS AUX PLANS ONT PRÉSÉANCE SUR CES VALEURS.
- 2.6.4.3 TOUT LE CÂBLAGE D'ALARME INCENDIE SERA INSTALLÉ SOUS UN RÉSEAU DE CONDUITS ET BOITES. CÂBLES ARMÉS AC90 PERMIS SELON LES INDICATIONS CI-HAUT POUR LES CÂBLES ARMÉS.
- 2.6.4.4 AUCUNE ÉPISSURE N'EST PERMISE SUR LES CÂBLES; EFFECTUER LES JONCTIONS DANS LES BOITES DE JONCTION ET AUX ÉQUIPEMENTS.
- 2.6.4.5 RACCORDS EN "TÉ" STRICTEMENT INTERDITS; PRÉVOIR UNE PAIRE DE CONDUCTEURS POUR L'ALLER ET UNE AUTRE PAIRE POUR LE RETOUR DU SIGNAL.

2.7 CHARGES FOURNIES ET INSTALLÉES PAR D'AUTRES

- 2.7.1 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DES DÉMARREURS MANUELS.
- 2.7.2 LE RACCORDEMENT DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS LORSQUE FOURNIS PAR D'AUTRES.
- 2.7.3 LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE TOUS LES RÉSEAUX DE CONDUITS, BOITES ET CONDUCTEURS REQUIS POUR LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR D'AUTRES.
- 2.7.4 LES NOUVEAUX DÉMARREURS MANUELS AURONT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES:

- .1 INTERRUPTEUR À BASCULE ROBUSTE
- .2 DISPOSITIF PERMETTANT LE CADENASSAGE EN POSITION "MARCHE" ET EN POSITION
- .3 PROTECTION THERMIQUE SELON LE COURANT NOMINAL ET LE MARQUAGE DU VENTILATEUR.
- .4 AVEC LAMPE TÉMOIN ROBUSTE DE MARCHE DE TYPE DEL DE COULEUR VERTE
- RÉFÉRENCE: MODÈLE MST01FN1P DE EATON C/A OPTIONS OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

2.8 DÉMOLITION

TOUS LES ÉQUIPEMENTS ENLEVÉS SERONT REMIS AU PROPRIÉTAIRE ET DÉPOSÉS À L'ENDROIT DÉSIGNÉ OU DISPOSÉS HORS SITE PAR L'ENTREPRENEUR CONCERNÉ SELON LA VOLONTÉ DU PROPRIÉTAIRE.

2.9 GÉNÉRALITÉS

- 2.9.1 L'ENLÈVEMENT DE TOUS LES FILS ET ACCESSOIRES LAISSÉS INUTILISÉS PAR LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS.
- 2.9.2 L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME EFFICACE DE MISE À LA TERRE ET DE MISE À LA MASSE DE L'ÉQUIPEMENT DE MÊME QUE DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE.
- 2.9.3 LE RACCORDEMENT DE TOUT L'ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LES AUTRES DIVISIONS AINSI QUE
- 2.9.4 APRÈS LA DÉMOLITION OU L'ENLÈVEMENT DES APPAREILS RELEVANT DE L'ÉLECTRICITÉ, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET LES PRISES DE COURANT DANS LES LOCAUX EXISTANTS À CONSERVER SONT ALIMENTÉS À PARTIR DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES ET PAR DES CIRCUITS DIFFÉRENTS DE CEUX DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS.

DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR LE PROPRIÉTAIRE OU LE LOCATAIRE.

- 2.9.5 L'OBTURATION DE TOUS LES TROUS LAISSÉS OUVERTS PAR L'ENLÈVEMENT DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET/OU LES PERCEMENTS REQUIS À L'INSTALLATION DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES À L'AIDE DE SCELLANT AYANT LA MÊME RÉSISTANCE AU FEU QUE LES SURFACES. LES RAGRÉAGES SONT À COORDONNER AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL CAR CES TRAVAUX SONT À INCLURE DANS LA SOUMISSION.
- 2.9.6 ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES EN TOUT TEMPS.
- 2.9.7 COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LES EXIGENCES DU PROPRIÉTAIRE.
- 2.9.8 PRÉVOIR LES TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ÉLECTRICITÉ TEMPORAIRE LORS DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE LA CHARGE ADDITIONNELLE DE COURANT AJOUTÉE DANS CHAQUE PANNEAU EXISTANT NE DOIT PAS ENGENDRER UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE LA CONSOMMATION ET DÉPASSER LA CAPACITÉ DU PANNEAU QUI PEUT ENTRAINER DES PROBLÈMES IMPORTANTS SUR LES INSTALLATIONS EXISTANTES ET METTRE EN PÉRIL LES SERVICES. TOUT LES COÛTS DE TEMPORAIRE SONT À PRÉVOIR PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, COORDONNER LES BESOINS AVEC CE DERNIER.
- 2.9.9 PRÉVOIR TOUS LES SUPPORTS REQUIS POUR LE SOUTIEN DES NOUVEAUX RÉSEAUX DE CONDUITS AFIN DE RESPECTER LE CODE DE L'ÉLECTRICITÉ. LES CONDUITS ET LEURS SUPPORTS DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS LE PLUS HAUT POSSIBLE DANS L'ENTREPLAFOND AFIN DE MAXIMISER LA HAUTEUR D'ENTREPLAFOND DISPONIBLE. LE SUPPORT LE PLUS PRÈS DE CHAQUE BOÎTE DE JONCTION DEVRA ÊTRE À AU PLUS 305mm DE CHAQUE CÔTÉ DE CETTE DERNIÈRE. TOUTES LES BOÎTES DE JONCTION DEVRONT ÊTRE FIXÉES INDÉPENDAMMENT DES
- 2.9.10 AUCUN SUPPORT EN BOIS NE SERA ACCEPTÉ
- 2.9.11 PRÉVOIR DE NOUVEAUX SUPPORTS FIXÉS AUX SUSPENSIONS DE PLAFOND (DE TYPE «CADDY») POUR TOUTES LES NOUVELLES BOÎTES DE JONCTION D'ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS AU PLAFOND SUSPENDU (LUMINAIRES, DÉTECTEURS D'ALARME INCENDIE, CAMÉRAS, BOÎTIERS DE HAUT-PARLEURS, TÊTES D'URGENCES).
- CETTE LISTE N'EST PAS LIMITATIVE ET NE DÉGAGE DONC PAS L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN D'EFFECTUER D'AUTRES TRAVAUX.

3.0 PROTECTION PARASISMIQUE

- 3.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX
- 3.1.1 CHAQUE ENTREPRENEUR RÉALISANT UNE PARTIE DES INSTALLATIONS ÉLECTROMÉCANIQUES DOIT ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE LA PROTECTION PARASISMIQUE DE SES INSTALLATIONS. POUR CE FAIRE. CHAQUE ENTREPRENEUR DOIT ENGAGER, À SES FRAIS, UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'OIQ AYANT UNE EXPERTISE RECONNUE EN MATIÈRE DE PROTECTION PARASISMIQUE.
- 3.1.2 TOUS LES FRAIS INHÉRENTS À LA PROTECTION PARASISMIQUE DOIVENT ÊTRE INCLUS À LA SOUMISSION DE CHAQUE ENTREPRENEUR AUTANT DU POINT DE VUE ANALYSE, CONCEPTION, MATÉRIEL REQUIS, INSTALLATION, LE RAPPORT DE CONCEPTION, LA FORMATION DES OUVRIERS QUI FERONT L'INSTALLATION, L'INSPECTION DE L'INSTALLATION PAR L'INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ EN PROTECTION PARASISMIQUE AINSI QUE LE RAPPORT DE CONFORMITÉ.
- 3.1.3 AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE PROTECTION PARASISMIQUE, CHAQUE ENTREPRENEUR DOIT FAIRE PARVENIR À L'INGÉNIEUR-CONSEIL UN RAPPORT DE CONCEPTION DES SYSTÈMES DE PROTECTION PARASISMIQUE.
- 3.1.4 À LA FIN DES TRAVAUX ET AVANT QUE L'ACCEPTATION PROVISOIRE PUISSE ÊTRE ÉMISE, LES ENTREPRENEURS DOIVENT FAIRE PARVENIR À L'INGÉNIEUR-CONSEIL UN RAPPORT DE CONFORMITÉ DES SYSTÈMES PARASISMIQUES INSTALLÉS SELON LES EXIGENCES DES RAPPORTS DE CONCEPTION

3.2 CODE ET NORME

POUR LES SYSTÈMES ÉLECTROMÉCANIQUES, LA CONCEPTION ET LES TRAVAUX DE PROTECTION PARASISMIQUE DOIVENT SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC - CHAPITRE 1 ET AUX RÈGLES DE L'ART.

3.3 CATÉGORIE D'EMPLACEMENT

POUR LES FINS DE CE PROJET, LA CATÉGORIE D'EMPLACEMENT EN FONCTION DE LA RÉPONSE SISMIQUE EST LA SUIVANTE: D.

3.4 CATÉGORIE DU RISQUE DU BÂTIMENT

LES INFORMATIONS SUIVANTES:

POUR LES FINS DE CE PROJET, LA CATÉGORIE DE RISQUE DU BÂTIMENT EST LA SUIVANTE: RISQUE ÉLEVÉ.

3.5 RAPPORT DE CONCEPTION AU MINIMUM, LE RAPPORT DE CONCEPTION FOURNI PAR CHAQUE ENTREPRENEUR DOIT CONTENIR

- 3.5.1 LE TITRE DU PROJET ET LE NUMÉRO DE PROJET TELS QU'ILS APPARAISSENT DANS LE DEVIS.
- 3.5.2 LES SYSTÈMES ÉLECTROMÉCANIQUES TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX.
- 3.5.3 LES CRITÈRES DE CONCEPTION DES SYSTÈMES DE PROTECTION PARASISMIQUE DU

- 3.5.4 LE CALCUL DES CHARGES PARASISMIQUES CRÉÉES PAR LES SOLLICITATIONS SISMIQUES DE TOUTES LES COMPOSANTES TECHNIQUES QUI DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CALCUL.
- 3.5.5 LE CALCUL DE RENVERSEMENT DE L'ÉQUIPEMENT SUR UNE BASE AU SOL, SUR DALLE OU AU TOIT.
- 3.5.6 LES MOYENS DE CONTRER LES SOLLICITATIONS SISMIQUES CALCULÉES.
- 3.5.7 LA SIGNATURE DE L'INGÉNIEUR QUI A RÉALISÉ LE RAPPORT DE CONCEPTION ET SON NUMÉRO DE MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC. SON ADRESSE PROFESSIONNELLE, SON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET SON COURRIEL

3.6 RAPPORT DE CONFORMITÉ AU MINIMUM. LE RAPPORT DE CONFORMITÉ DOIT CONTENIR LES INFORMATIONS SUIVANTES:

- 3.6.1 LE TITRE DU PROJET ET LE NUMÉRO DE PROJET TELS QU'ILS APPARAISSENT DANS LE
- 3.6.2 LA DISCIPLINE À LAQUELLE S'APPLIQUE LE RAPPORT
- 3.6.3 UN TITRE DISTINCT POUR CHAQUE ÉLEMENT DONT LA CONFORMITÉ EST ANALYSÉE.
- 3.6.4 UNE CONCLUSION SELON LAQUELLE LE SYSTÈME DE PROTECTION PARASISMIQUE INSTALLÉ CORRESPOND AUX EXIGENCES DU RAPPORT DE CONCEPTION ET DES CODES ET NORMES
- 3.6.5 LA SIGNATURE DE L'INGÉNIEUR QUI A RÉALISÉ LE RAPPORT DE CONFORMITÉ ET SON NUMÉRO DE MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC, SON ADRESSE PROFESSIONNELLE. SON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET SON COURRIEL.

3.7 PRODUIT

- 3.7.1 L'INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ EN PROTECTION PARASISMIQUE DOIT S'ASSURER QUE L'ENTREPRENEUR FOURNI LE MATÉRIEL ET L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES À LA PROTECTION PARASISMIQUE DU PROJET.
- 3.7.2 LES FIXATIONS À CARTOUCHE ET LES ANCRAGES SIMPLEMENT DÉPOSÉS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR RÉSISTER À DES CHARGES DE TRACTION.
- 3.7.3 LES SUPPORTS À FRICTION TELS QUE LES ATTACHES DE POUTRE EN C SONT INTERDITS POUR LE SUPPORT DES CT, SAUF S'ILS SONT MUNIS D'UN MÉCANISME DE RETENUE TEL QU'UNE COURROIE DE RETENUE DE 1po DE LARGEUR, CALIBRE 16 POUR LES TIGES DE SUSPENSION DE 3/8po DE DIAMÈTRE ET 1/2po DE DIAMÈTRE ET 1/4po DE LARGEUR, CALIBRE 14 POUR LES TIGES DE 5/8po DE DIAMÈTRE ET 3/4po DE DIAMÈTRE.
- 3.7.4 LES BASES DE PROPRETÉ DOIVENT ÊTRE ANCRÉES À LA DALLE SUR LAQUELLE ELLES SONT INSTALLÉES.
- 3.7.5 TOUT RESSORT OU RAIL ANTIVIBRATOIRE DOIT ÊTRE PARASISMIQUE, C'EST-À-DIRE QU'IL DOIT ÊTRE FABRIQUÉ AVEC UN BLOCAGE EMPÊCHANT SON DÉBORDEMENT LORS D'UN SÉISME.

3.8 EXÉCUTION

- 3.8.1 L'INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ EN PROTECTION PARASISMIQUE DOIT S'ASSURER QUE L'INSTALLATION DES SYSTÈMES PARASISMIQUE PAR L'ENTREPRENEUR RESPECTE LES EXIGENCES DE SON RAPPORT DE CONCEPTION.
- 3.8.2 LES SYSTÈMES DE PROTECTION PARASISMIQUE DOIVENT TENIR COMPTE DE LA CATÉGORIE DE RISQUE FONDÉE SUR L'USAGE PRÉVUE DU BÂTIMENT.

3.8.3 LES DISPOSITIFS PARASISMIQUES NE DOIVENT PAS NUIRE AU FONCTIONNEMENT NORMAL

- DE LA BÂTISSE OU DE SES COMPOSANTES TECHNIQUES. 3.8.4 LES POINTS D'ANCRAGE ET D'ATTACHE DOIVENT ÊTRE EN MESURE DE RÉSISTER AUX
- CHARGES MAXIMALES IMPOSÉES PAR LES DISPOSITIFS PARASISMIQUES. 3.8.5 LES LUMINAIRES FLUORESCENTS DANS LES FAUX PLAFONDS DOIVENT ÊTRE RETENUS À LA STRUCTURE AU MOYEN D'UN CÂBLE D'AVIATION DE CALIBRE 16 OU D'UNE BROCHE
- D'ACIER DE CALIBRE 12 AU MOINS À DEUX COINS OPPOSÉS. 3.8.6 TOUT LUMINAIRE DE TYPE PENDULAIRE DOIT ÊTRE RETENU À LA STRUCTURE AU MOYEN D'UNE FIXATION FLEXIBLE — CÂBLE OU FILIN D'ACIER — AYANT UNE CHARGE ADMISSIBLE AU MOINS ÉGALE À DEUX FOIS LE POIDS DU LUMINAIRE. DE PLUS, LE LUMINAIRE DOIT
- 3.8.7 DURANT LA PÉRIODE D'INSTALLATION DE CHACUN DES SYSTÈMES DE PROTECTION PARASISMIQUE, L'INGÉNIEUR EN PROTECTION PARASISMIQUE DOIT S'ASSURER QUE L'ENTREPRENEUR RÉALISE LES INSTALLATIONS SELON LES EXIGENCES DU RAPPORT DE

POUVOIR OSCILLER SUR 45° SANS RISQUE DE TOUCHER À QUOI QUE CE SOIT.

3.9 INSPECTION DES TRAVAUX

PARASISMIQUE.

CORRIGER PAR L'ENTREPRENEUR.

- 3.9.1 L'INGÉNIEUR RESPONSABLE DE LA PROTECTION PARASISMIQUE À LA RESPONSABILITÉ DE S'ASSURER QUE LES TRAVAUX ONT ÉTÉ COMPLÉTÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DU RAPPORT DE CONCEPTION DU SYSTÈME DE PROTECTION
- 3.9.2 L'INGÉNIEUR RESPONSABLE DE LA PROTECTION PARASISMIQUE DOIT VÉRIFIER LES TRAVAUX SUR LES LIEUX ET FOURNIR À L'ENTREPRENEUR UNE LISTE DE DÉFICIENCES À
- 3.9.3 LORSQUE LES DÉFICIENCES AURONT ÉTÉ CORRIGÉES À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR EN PROTECTION PARASISMIQUE, CE DERNIER DOIT ÉMETTRE LE RAPPORT DE CONFORMITÉ
- 3.9.4 L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR À L'INGÉNIEUR-CONSEIL UNE COPIE DU RAPPORT DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SIGNÉ PAR L'INGÉNIEUR RESPONSABLE DE LA PROTECTION PARASISMIQUE AVANT LA MISE EN SERVICE DE SON SYSTÈME ÉLECTOMÉCANIQUE.

4.0 OUVRAGE

4.1 TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AU CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ ET MODIFICATIONS DU QUÉBEC AINSI QUE DU B.E.E.Q. TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT PORTER LE

SCEAU DU GROUPE CSA, OU TOUT AUTRE ORGANISME APPROUVÉ PAR LA RBQ.

4.2 L'ENTREPRENEUR DOIT OBTENIR ET PAYER TOUS LES PERMIS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE SON CONTRAT ET FAIRE ACCEPTER LES PLANS PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

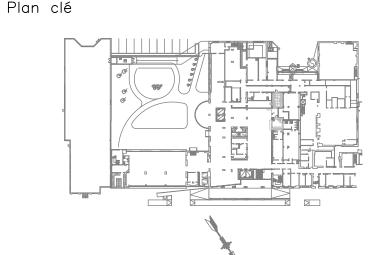
5.0 DOCUMENTS À FOURNIR

5.1 COPIE DE LA DÉCLARATION DES TRAVAUX À LA CNESST ET LA CCQ.

DE L'INSTALLATION DE PROTECTION PARASISMIQUE.

5.2 CAHIERS D'ENTRETIEN

5.2.1 REGROUPER LES LETTRES DE GARANTIES, CERTIFICATS DE CONFORMITÉ, DESSINS D'ATELIER, FICHES TECHNIQUES DES ÉQUIPEMENTS, RAPPORTS ET FICHES DE MISE EN SERVICE.



CE DOCUMENT NE DOIT PAS **ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE** CONSTRUCTION.

2	2023-11-28	POUR SOUMISSION	S.H.
1	2023-11-17	POUR COORDINATION 95%	S.H.
No	Date	Nature	Par

Sceaux



Ingénieurs



Robillard

518, boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1P6

Architecte



Courriel: cdr@cdrexperts.com

Client

Projet GROUPE ROY SANTÉ INC. CHSLD ST-GEORGES

ÉLECTRICITÉ Préparé Échelle Projet No. AUCUNE S. HOULE, ing. 23 - 22Dessiné NOV 2023 G. GAGNON Dessin No. Fichier DA Approuvé S. HOULE, ing. 2322E08T

Experts-conseils inc 94, rue du Sous-Bois, Saint-Paul (Québec) JOK 3E0 Téléphone: 450-585-2070 - Télécopieur: 450-585-8394

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. www.btaa.ca

1982, ch. du Village

GROUPE ROY SANTÉ INC.

BUANDERIE ET SALON DE COIFFURE 3550 Rue Saint-Urbain, Montréal, QC H2X 4C5

PROJETS #23013 ET 23025

Titre du dessin

DEVIS

5.2.2 TRANSMETTRE À L'INGÉNIEUR, LES DOCUMENTS SOUS FORMAT ÉLECTRONIQUE PDF POUR APPROBATION. QUAND LES DOCUMENTS AURONT ÉTÉ APPROUVÉS ET SERONT COMPLETS, FOURNIR UNE (1) COPIE DES DOCUMENTS, DANS UNE RELIURE À ANNEAUX AVEC LE TITRE ET NUMÉRO DE PROJET EN COUVERTURE ET FOURNIR UNE CLÉ USB COMPRENANT TOUS LES DOCUMENTS DU PROJET ÉLECTRONIQUE SOUS FORMAT "PDF".

5.2.3 IDENTIFICATION DES CAHIERS D'ENTRETIEN

5.2.3.1 LES CAHIERS D'ENTRETIEN DEVRONT ÊTRE CLAIREMENT IDENTIFIÉS À L'AIDE D'ÉTIQUETTES DACTYLOGRAPHIÉES AU NOM DU BÂTIMENT ET DU NUMÉRO DE PROJET TEL QU'INDIQUÉ AU CARTOUCHE DES DESSINS.

5.2.4 LES CAHIERS D'ENTRETIEN DEVRONT ÊTRE FOURNIS AFIN QUE LE PROFESSIONNEL PUISSE ÉMETTRE LE CERTIFICAT D'ACCEPTATION PROVISOIRE.

5.3 LETTRES DE GARANTIE

LES LETTRES DE GARANTIE DEVRONT ÊTRE D'UNE PÉRIODE DE UN AN SUIVANT LA DATE D'ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX.

5.4 DESSINS D'ATELIER

LES DESSINS D'ATELIER DEVRONT ÊTRE MARQUÉS DE L'ÉTAMPE ORIGINALE DE L'INGÉNIEUR CERTIFIANT QU'ILS ONT ÉTÉ VÉRIFIÉS AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

5.5 CERTIFICAT D'ORIGINE DU MANUFACTURIER

AVANT DE PROCÉDER À TOUTE INSTALLATION DE DISJONCTEURS SOIT DANS UNE INSTALLATION NEUVE OU EXISTANTE, L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE EN 3 COPIES UN CERTIFICAT D'ORIGINE DU MANUFACTURIER, DÛMENT SIGNÉ PAR L'AUTORITÉ COMPÉTENTE À L'USINE ET LE REPRÉSENTANT LOCAL DU MANUFACTURIER, ATTESTANT QUE TOUS LES DISJONCTEURS PROVIENNENT DE L'USINE, QU'ILS SONT NEUFS ET QU'ILS RENCONTRENT LES NORMES ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.

5.6 RAPPORTS DE VÉRIFICATION ET D'INSPECTION

5.6.1 FOURNIR TOUS LES RAPPORTS DE VÉRIFICATIONS ET/OU D'INSPECTION DEMANDÉS DANS LES PLANS ET DEVIS DONT, PAR EXEMPLE, LE RAPPORT DE MISE EN SERVICE EN ALARME INCENDIE (CAN/ULC-S537).

5.7 PLANS "TEL QUE CONSTRUIT"

SOUMETTRE À LA FIN DES TRAVAUX, UN PLAN MIS À JOUR QUOTIDIENNEMENT, COMPRENANT TOUS LES CHANGEMENTS, ADDITIONS, ETC. QUI AURONT ÉTÉ ENREGISTRÉS LORS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. TRANSCRIRE À L'ENCRE ROUGE, DE FAÇON CLAIRE ET PROPRE, SUR DEUX (2) COPIES DE PLANS PORTANT LA MENTION "CERTIFIÉ TEL QUE CONSTRUIT" ET LA SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR AVEC LA DATE.

6.0 VISITE DES LIEUX

6.1 L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT DE REMETTRE SA SOUMISSION, SCRUTER LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ARCHITECTE ET VISITER LES LIEUX DU PROJET AFIN DE CONNAÎTRE À FOND LES CONDITIONS SOUS LESQUELLES IL AURA À TRAVAILLER.

7.0 MAIN-D'OEUVRE ET GARANTIE

- 7.1 L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA ÊTRE MEMBRE DE LA CMEQ (CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC).
- 7.2 L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA, À LA DEMANDE DE L'INGÉNIEUR, SOUMETTRE UNE COPIE DE SON ADHÉSION À LA CMEQ.
- 7.3 TOUTE LA MAIN-D'OEUVRE DEVRA ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA C.C.Q. (COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC) AINSI QU'AVEC LA CNESST.
- 7.4 SI L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ NE PEUT FOURNIR UNE COPIE DE SON ADHÉSION À LA CMEQ, L'INGÉNIEUR ET/OU LE PROPRIÉTAIRE SE RÉSERVENT LE DROIT DE REFUSER L'ENTREPRENEUR.
- 7.5 TOUTES LES DÉFECTUOSITÉS QUI POURRONT SURVENIR PENDANT UNE PÉRIODE D'UN AN APRÈS L'ACCEPTATION ÉCRITE DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉPARÉES ET CORRIGÉES PAR L'ENTREPRENEUR À SES PROPRES FRAIS ET SANS CAUSER DE DÉPENSES ADDITIONNELLES AU PROPRIÉTAIRE. TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR DES DÉFECTUOSITÉS À D'AUTRES CORPS DE MÉTIERS OU À L'ÉQUIPEMENT D'UNE AUTRE SPÉCIALITÉ DOIT ÊTRE RÉPARÉ ET CORRIGÉ AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

8.0 DESSINS D'ATELIER

2- GRADUABLE 0-10V.

- 8.1 FOURNIR 1 COPIE ÉLECTRONIQUE DES DESSINS D'ATELIER DES ÉQUIPEMENTS PROPOSÉS POUR APPROBATION. CES DESSINS DEVRONT INDIQUER LES OPTIONS SÉLECTIONNÉES DES PRODUITS.
- 8.2 LES SECTIONS ENTIÈRES DE CATALOGUE SERONT SYSTÉMATIQUEMENT REFUSÉES; NE FOURNIR QUE LES PAGES PERTINENTES (ET ANNOTÉES SELON LES BESOINS).

9.0 PLAQUES SIGNALÉTIQUES ET IDENTIFICATION

10.1 IDENTIFICATION DES CONDUITS

- 10.1.1 ATTRIBUER UN CODE DE COULEUR AUX CONDUITS, BOÎTES ET CÂBLES SOUS GAINE MÉTALLIQUE. UTILISER LE CODE DE COULEUR DU BÂTIMENT.
- 10.1.2 APPLIQUER DU RUBAN DE PLASTIQUE OU DE LA PEINTURE COMME MOYEN DE REPÉRAGE SUR LES CÂBLES OU LES CONDUITS À TOUS LES 15M ET AUX TRAVERSÉES DES MURS, DES PLAFONDS ET DES PLANCHERS.

10.2 IDENTIFICATION DES CONDUCTEURS

10.2.1 IDENTIFIER LES CONDUCTEURS À CHAQUE BOÎTE DE JONCTION ET OU DE TIRAGE AINSI QU'À CHAQUE EXTRÉMITÉ.

10.3 IDENTIFICATION DES BOÎTES DE JONCTION ET OU DE TIRAGE

10.3.1 IDENTIFIER DE FAÇON INDÉLÉBILE LE PANNEAU SOURCE AINSI QUE LES CIRCUITS CONTENUS.

LÉGENDE

- → PRISE DE COURANT DOUBLE DE COMPTOIR 15A-120V
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15/20A-120V
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V AVEC DÉTECTION DE FAUTE À LA TERRE, AU-DESSUS D'UN COMPTOIR
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V
- PRISE DE COURANT SIMPLE 250V

☑ BOÎTE DE JONCTION OU DE TRIAGE

- PRISE DE COURANT DOUBLE 15/20A-120V
- AU-DESSUS D'UN COMPTOIR
- ▼ PRISE DE TÉLÉPHONE C/A CONDUIT 21ø JUSQU'À L'ENTREPLAFOND
- ▼ SORTIE INFORMATIQUE C/A CONDUIT 21ø JUSQU'À L'ENTREPLAFOND
- U BOUTON POUSSOIR POUR SYSTÈME D'ALARME D'URGENCE MÉDICALE H BOUTON POUSSOIR POUR OUVERTURE DE PORTE
- □PE OPÉRATEUR D'OUVERTURE DE PORTE ÉLECTRIFIÉ
- 3\$ INTERRUPTEUR D'ÉCLAIRAGE 3 VOIES 15A-120V
- ☐ GRADATEUR D'ÉCLAIRAGE 0−10V

\$ INTERRUPTEUR D'ÉCLAIRAGE 15A-120V

- (P) DÉTECTEUR DE PRÉSENCE DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND
- RELAIS INTERMÉDIAIRE 120Vca, MINIMUM 5A, BOBINE À 120Vca
- DÉTECTEUR DE PRODUITS DE COMBUSTION
- DÉTECTEUR DE PRODUITS DE COMBUSTION POUR GAINE DE
- VENTILATION
- TÉMOIN LUMINEUX À DISTANCE
- RA RELAIS ADRESSABLE RM RETENUE MAGNÉTIQUE DE PORTE
- VM VOLET MOTORISÉ
- AR ÉQUIPEMENT EXISTANT À RELOCALISER
- ER ÉQUIPEMENT EXISTANT RELOCALISÉ
- EAM ÉQUIPEMENT EXISTANT À MODIFIER
- EM ÉQUIPEMENT EXISTANT MODIFIÉ
- VCFF VOLET COUPE-FEU ET COUPE-FUMÉE

	LOC. SOURCE	033		•	K	DJ.	-۲	υI	1/	4		TENSION	120/20	8V 3Ø 4 fi
	TYPE PANNEAU	EATON PRL1A			0.TÉ D.							CAP. BARRES		225A
	MONTAGE	ENCASTRÉ			CITÉ DI: CIPAL (A				225			Icc (kA)		10
	LOC. PANNEAU	CORRIDOR RJ70			EXI	•	NT À	MO		R		ARTÈRE		1#6V-53Ø
L	LOC. PANNEAU	CORRIDOR RITO		EIAI		JIAI	N 1 /			IX		ANIEKE	4#11	1π0ν-33φ
	DESCRIPTION		C	HARGE (VA)	DISJ.	CCT No.	II Ø	CCT No.	DISJ. (A)	С	HARGE (VA)		DESCRIPTI	ON
Г	PANNFAL	J PDJ-PD1-1C	G		40	1	Α	2	20	Р		MIC	RO-ONDE/GF	RILLE-PAIN
		ANNEUR	G		3P	3	В	4	15	P			PRISE COMP	TOIR
L			G			5	C	6	15	Р			EAU REFRO	
L		REMURALE	Р		15	7	Α	8	15	Р		-	RISE CONGÉL	
L		UD MOBILE	P		15	9	В	10	20	P			PRISE MICRO-	
H	10000 I W 0000 W	ATEUR MOBILE ETIÈRE	Р		15	11		12	15	Р		F	ARMOIRE CON	500 T ST. ST. ST. ST. ST. ST. ST. ST. ST. S
H			P		15	13	A	14	15	Р			ATELIER RJ	
H		IER RJ84 IER RJ84	P		15	15 17	B C	16	15	P P			ATELIER RJ ATELIER RJ	
H		IER RJ84	P		20		-	18	15	P			PRISE	04
H	AIEL	IER RJO4	P	-2500	15 30	19 21	A B	20	15 30	P	-2500		PRISE	
ı	SÉCHE	EUSE RJ74	P	-2500	2P	23	С	24	2P	P	-2500	SÉC	HEUSE RJ57 P	RÈS RJ74
H			Р	-2500	30	25	A	26	30	Р	-2500			
ı	SÉCHEUSE	RJ57 CENTRE	P	-2500	2P	27	В	28	2P	P	-2500	SÉCHEUSE RJ57 PRÈS RJ58		
	LAVE	USE RJ74	P	-1000	15	29	C	30	15	P	-1000	LA	VEUSE RJ57 P	RÈS RJ58
		RJ57 CENTRE	P	-1000	15	31	Α	32	15	P	-1000		VEUSE RJ57 P	
r	and particular and a state of the state of t	RRIDOR	P	2000	15	33	В	34	15	P			CORRIDO	9-96 - Tri CHOCK Mr. 194
r	ВА	LANCE	Р		15	35	С	36	15	Р			CORRIDO)R
Г	BA	LANCE	Р		15	37	Α	38	15	Р			CORRIDO	OR
	PRISE ORDI PIÈC	E DEVANT ORATOIRE	Р		15	39	В	40	15	Р			CORRIDO)R
	SALLE	À MANGER	P		15	41	C	42	15	C		CON	VECTEUR EAL	J CHAUDE
	SALLE	SALLE À MANGER			15	43	Α	44	15	Р		CON	NVECTEUR EAU	J CHAUDE
	V	Æ-B1	M		15	45	В	46	15	P			HUM-Q1	l
L	ÉCL	AIRAGE	E		15	47	C	48	15	P		VE	-Q8, VE-Q9 E1	TVE-Q10
L	ÉCL	AIRAGE	E		15	49	Α	50	15	Р			CONDENSE	
L		AIRAGE	E		15	51	В	52	15	G			GE + VENTILAT	
L		AIRAGE	E		15	53	C	54	15	E	-196	É	CLAIRAGECO	
L		NDERIES, ENTRETIEN	E	-292	15	55	Α	56	15	Ε			ÉCLAIRAG	
L		AIRAGE	E		15	57	В	58	15	E		ÉCLAIRAGE FAÇADE		3
L		AIRAGE	E		15		11		15	Е		ÉCLAIRAGE FAÇAI		AÇADE
L		AIRAGE	E		15	61	┅	62	20	Р		-	CHARGE EXIST	TANTE
H		EXISTANTE	Р		15	63	В	64	2P	Р				
H	- 77	E EXISTANTE E EXISTANTE	P		15	65	C	66	20	Р		-	CHARGE EXIST	TANTE
H	700/00.00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0	EXISTANTE	Р		15	67	A	68 70	2P	P			CHARGE EXIS	TANTE
L		E DEVANT ORATOIRE	P		15 15	69 71	C	72	15 15	P		+	CHARGE EXIS	
		CHARGETOTA	LE M	ODIFIÉE							,	CHARGE MOI	DIFIÉE PAR PH	IASE
	Γ	TYPE CHARGE		CHARGE (VA)	1					Ø	Α	В	С
	ľ	(M) MOTEUR		0							P (VA)	-7292	-10000	-7196
		(E) ÉCLAIRAGE		-488							I(A)	-60,77	-83,33	-59,97
		(P) PRISES		-24000)								•	
		(C) CHAUFFAGE		0										
		(H) CHAUFFE-EAU		0										
		(G) CHRG. GROUPÉE		0										
		(T) CLIM. / THERMOP.		0										
		TOTAL	1	-24488	•	1								

COLIDCE	RDC-PD1-1A, C61-63	65									NB DE CCTS		72
		-03	-	R	DJ-	·P	D1	L-1/	4		_	120/20	
LOC. SOURCE											TENSION		8V 3Ø 4 fils
TYPE PANNEAU	EATON PRL1A		CAPAC	CITÉ DIS	SJ.						CAP. BARRES	-	
MONTAGE	<u>ENCASTRÉ</u>		PRINC	IPAL (A)			225		-1	Icc (kA)		10
LOC. PANNEAU	CORRIDOR RJ70		ÉTAT	E	XISTA	IN/	МО	DIFIÉ			ARTÈRE	4#1+	1#6V-53Ø
DES	SCRIPTION	C	HARGE (VA)	DISJ.	CCT No.	ø	CCT No.	DISJ.	C	HARGE (VA)		DESCRIPTI	ON
DANINEA	NI DDI DD1 16	G		40	1	Α	2	20	Р		MICR	O-ONDE/GF	RILLE-PAIN
	AU PDJ-PD1-1C PANNEUR	G		40 3P	3	В	4	15	Р			PRISE COMP	TOIR
DLI	TANNEON	G		31	5	C	6	15	P			EAU REFRO	
	DIRE MURALE	P		15	7	Α	8	15	P			RISE CONGÉL	
// res_s	AUD MOBILE	P		15	9	В	10	20	Р			RISE MICRO-	VIII A PALA 71-11
A GLORE D RESPONDED	RATEUR MOBILE	Р		15	11	C	12	15	Р		Al	RMOIRECOM	
	AFETIÈRE ELIER RJ84	P		15 15	13 15	A B	14 16	15 15	P P			ATELIER RJ ATELIER RJ	
	ELIER RJ84	P		20	17	С	18	15	P			ATELIER RJ	
	ELIER RJ84	P		15	19	A	20	15	Р			PRISE	0.1
	USE-SÉCHEUSE PRÈS	P	2500	30	21	В	22	30	P	2500	COMBO LA	E 1012 XX	EUSE PRÈS QUAI
	OIFFURE	Р	2500	2P	23	С	24	2P	Р	2500		CHARGEM	
COMBOLAVEU	SE-SÉCHEUSE CENTRE-	Р	2500	30	25	Α	26	30	Р	2500	COMBO LAV	EUSE-SÉCHE	USE CENTRE-QUAI
C	OIFFURE	Р	2500	2P	27	В	28	2P	Р	2500		CHARGEM	ENT
SÉCHEUSE	E CÔTÉ COIFFURE	P	2500 2500	30 2P	29 31	C	30 32	30 2P	P P	2500 2500	SÉCHEUSE CÔTÉ QUAI CHARGEMENT		
CC	ORRIDOR	Р		15	33	В	34	15	Р		CORRIDOR		
В	BALANCE	Р		15	35	С	36	15	Р		CORRIDOR		
	BALANCE	P		15	37	Α	38	15	Р		CORRIDOR		
PRISE ORDI PIÈ	CE DEVANT ORATOIRE	P		15	39	В	40	15	Р		CORRIDOR		
150 000	E À MANGER	Р		15	41	C	42	15	C		CONVECTEUR EAU CHAUDE		
	E À MANGER	P		15	43	Α	44	15	Р		CONVECTEUR EAU CHAUDE		
	VE-B1	M		15	45	В	46	15	Р) / 5	HUM-Q1	
	CLAIRAGE	E		15	47	C	48	15	Р		VE-	Q8, VE-Q9 ET	
	CLAIRAGE CLAIRAGE	E		15	49	A	50	15	P		ÉCLAIRAC	CONDENSE	TEURS ATRIUM
	CLAIRAGE	E		15 15	51 53	В	52 54	15 15	G E	115	,	CLAIRAGE CO	
	JANDERIES, ENTRETIEN	E	152	15	55	A	56	15	E	113	LC	ÉCLAIRAG	
	CLAIRAGE	E	132	15	57	В	58	15	E		É	CLAIRAGE FA	
	CLAIRAGE	E		15		С		15	E			CLAIRAGE FA	,
ÉC	CLAIRAGE	Е		15	61	Α	62	20	Р				
CHARG	GE EXISTANTE	Р		15	63	В	64	2P	Р			CHARGE EXIS	TANTE
CHARG	GE EXISTANTE	Р		15	65	С	66	20	Р		_	LIADOE EVIC	TANTE
CHARG	GE EXISTANTE	P		15	67	Α	68	2P	Р			CHARGE EXIS	IANIE
	GE EXISTANTE	P		15	69	В	70	15	P		C	CHARGE EXIST	TANTE
PRISE ORDI PIÈ	CE DEVANT ORATOIRE	P		15	71	C	72	15	P		C	CHARGE EXIS	TANTE
	CHARGE TOTAL	LE M	ODIFIÉE							,	CHARGEMOD	IFIÉE PAR PH	IASE
	TYPE CHARGE		CHARGE (/A)]					Ø	Α	В	С
	(M) MOTEUR		0		1					P (VA)	10152	10000	10115
	(E) ÉCLAIRAGE		267							I(A)	84,6	83,33	84,29
	(P) PRISES		30000										
	(C) CHAUFFAGE		0										
	(H) CHAUFFE-EAU		0										
	(G) CHRG. GROUPÉE		0										
	(T) CLIM. / THERMOP.	_	0										
	TOTAL		30267										

(1) FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU DISJONCTEUR DE MARQUE EATON, MODÈLE BAB2030.

	SOURCE	RDC-PD1-1B, C47-49	9-51		D	חי	D	D1	11	D		NB DE CCTS		72	
LO	C. SOURCE	033		•	K	DJ.	٠٢	נט	-1	5		TENSION	120/20	08V 3Ø 4 fils	
TYPE	PANNEAU	EATON PRL1A			uzé o u							CAP. BARRES		225A	
	MONTAGE	ENCASTRÉ		— CAPACITÉ DISJ. PRINCIPAL (A) 225								Icc (kA)		10	
	LOC. PANNEAU CORRIDOR RJ70			•			IT.) N/C	MODIFIER			ARTÈRE	1#1	-1#6V-53Ø	
LOC.	- ANNEAU	CORRIDOR R370	_	LIAI	LAI	JIAI	N 1 /	4 IVIC	חווטי		-	ARIERE.	4#1	1#04-330	
	DESC	CRIPTION	C	HARGE (VA)	DISJ. (A)	CCT No.	II O	CCT No.	DISJ. (A)	C	HARGE (VA)		DESCRIPTION		
	PHA	RMACIE	Р		15	1	Α	2	15	Р		PRI	SES RJ40, RJ	41, RJ42	
		RJ39, RJ40	Р		15	3	В	4	15	Р		(ORDINATEUR		
		ÉFRIGÉRÉE	Р		15	5	C	6	15	Р			DISTRIBUT	100.731	
		RIBUTRICE	P		15	7	Α	8	15	P			DISTRIBUT	-	
		RIBUTRICE	Р		15	9	В	10	15	Р			EAU RÉFRIG		
		SES RJ13	Р		15	11	С	12	15	Р			PRISES RJ		
CC		TUER ULC AL. INC.	Р		15	13	Α	14	15	Р			PRISE CORR	IDOR	
		LIBRE			15	15	В	16	15	_		! .	LIBRE TOILETTE FEI	ANAEC	
		TE FEMMES	<u></u>		15	17	C	18	15 15	P			TOILETTE FEI		
		TE FEMMES	P		15 15	19 21	A B	20	20	P		+	SE MACHIN		
1) PR		JRE ET ATRIUM RDJ	P	-1920	20	23	С	24	2P	P		- PK	BISTRO		
		SES RJ20	P	-1920	15	25	A	26	15	P			PRISES		
	THIS	5251320	<u>'</u> '		13	27	В	28	15	P			EAU RÉFRIG		
	LIBRE				30	29	C	30	15	P			RÉFRIGÉRA	TEUR	
					3P	31	Α	32	15	P		PR	ISES SALLE T		
	PRISE	CORRIDOR	Р		15	33	В	34	15	Р		PR	ISES SALLE T	ÉÉLCOM	
	PRIS	ES RJ121	Р		15	35	С	36	15	Р		PR	ISES SALLE T	ÉÉLCOM	
			G		40	37	Α	38	40	Т					
	PANNEA	AU CABANON	G		40 3P	39	В	40	40 3P	Т		CONDENSEUR UC-Q2			
			G		JI	41	C	42	5	Т					
2)		SPACE				43	Α	44	40	Т					
		RIUM, VESTIBULE AV.	E		15	45	В	46	3P	Т		C	ONDENSEUR	UC-Q3	
		ORRIDOR, ATRIUM	Е		15	47	C	48		Т		ÉGI AIR	CED147 DI	40 FT AUTOF6	
ECI		33, RJ54 ET AUTRES	E	-170	15	49	A	50	15	E	-50	ECLAIRA		18 ET AUTRES	
	ECL	AIRAGE	E C		15 30	51 53	В	52 54	15 15	E			ÉCLAIRA		
	CHAUFFA	AGE ROTONDE	C		2P	55	C A	56	20	E		ÉCI AIR		I MURAL 1ER	
			С		30	57	В		15	E				MURAL RDJ	
	CHAUFFA	AGE ROTONDE	C		2P	59	C		15	E			CLAIRAGEA		
	ÉCLAIRA	AGE ATRIUM	E		15	61	A	62	15	E			CLAIRAGE A		
	ÉCLAIRA	AGE ATRIUM	E		15	63	В	64	15	Р			PRISE COO	RDO	
	ÉCLAII	RAGE RJ20	Е		15	65	С	66	15				LIBRE		
	ı	LIBRE			15	67	Α	68	15				LIBRE		
	VE-Q6	ET VE-Q7	М		15	69	В	70	15				LIBRE		
3)	ES	SPACE				71	C	72					ESPACE		
		CHARGETOTA	LE M	ODIFIÉE								CHARGE MOD	IFIÉE PAR PI	HASE	
	ſ	TYPE CHARGE		CHARGE (\	/A)	1					ø	A	В	С	
	ľ	(M) MOTEUR		0		1					P (VA)	-220	0	-1920	
		(E) ÉCLAIRAGE		-220							I(A)	-1,83	0	-16	
		(P) PRISES		-1920								,			
		(C) CHAUFFAGE		0											
		(H) CHAUFFE-EAU		0											

(1) DISJONCTEUR À RELOCALISER DANS UN ESPACE DE MONTAGE VIDE.

CLIM. / THERMOP.

(2) DISPOSITIF D'OBTURATION D'OUVERTURE À RELOCALISER (3) DISPOSITIF D'OBTURATION D'OUVERTURE À REMETTRE AU CLIENT, A/S GAÉTAN VAILLANCOURT

TOTAL -2140

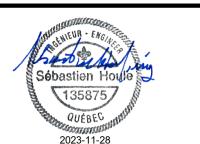
SOURCE	RDC-PD1-1B, C47-49-	-51		_		_	D 1	41			NB DE CCTS		72
LOC. SOURCE	033	_		K	DJ.	·P	נט	-1	3		TENSION	120/20	8V 3Ø 4 fils
TYPE PANNEAU	EATON PRL1A										CAP. BARRES		225A
-	ENCASTRÉ		CAPAC					225	-		10		
MONTAGE	ACCOUNTS NOW THE PROPERTY		PRINC					225		- 1	Icc (kA)		
LOC. PANNEAU	CORRIDOR RJ70		ÉTAT	E	XISTA	TNA	MO	DIFIÉ		-	ARTÈRE	4#1+	1#6V-53Ø
		CI	HARGE	DISJ.	ССТ	_	ССТ	DISJ.	С	HARGE			
DESC	CRIPTION		(VA)	(A)	No.	Ø	No.	(A)		(VA)	DESCRIPTION		
РНА	RMACIE	Р		15	1	Α	2	15	Р		PRI	SES RJ40, RJ4	11 RI42
	RJ39, RJ40	P		15	3	В	4	15	P		_	ORDINATEUR	
	ÉFRIGÉRÉE	P		15	5	С	6	15	P			DISTRIBUTR	
DISTR	RIBUTRICE	Р		15	7	Α	8	15	Р			DISTRIBUTR	RICE
DISTR	RIBUTRICE	Р		15	9	В	10	15	Р			EAU RÉFRIGE	ŔŔĔĔ
PRIS	SES RJ13	Р		15	11	С	12	15	Р			PRISES RJ1	11
COMMUNICA	TUER ULC AL. INC.	Р		15	13	Α	14	15	Р			PRISE CORRI	DOR
PRISE COMPTOIR L	AVABORJ58 COIFFURE	P	120	15	15	В	16	15	P	500	PRISE	FRIGORJ58	COIFFURE
	FURE RJ58 COIFFURE	Р	480	15	17	C	18	15	Р			TOILETTE FEM	MMES
TOILET	TE FEMMES	Р		15	19	Α	20	15	Р			TOILETTE FEM	MES
	TE FEMMES	Р		15	21	В	22	20	P		PRI	SE MACHINE	À CAFÉ
	ATRIUM RDJ	Р	240	15	23	C	24	2P	Р			BISTRO	
PRIS	SES RJ20	Р		15	25	Α		15	Р			PRISES	<u> </u>
		Р		30	27	В	-	15	Р			EAU RÉFRIGE	
L	IBRE	Р		3P	29	C		15	Р			RÉFRIGÉRAT	11.10 (01 10.00)
DDISE	0000000	Р			31	Α		15	Р			ISES SALLE TÉ	
	CORRIDOR	Р		15	33	В		15	Р			ISES SALLE TÉ	
PRIS	ES RJ121	Р		15	35	C		15	P		PR	ISES SALLE TÉ	ELCOIVI
DANINEA	LLCARANON	G		40	37	A	-	40	T		CONDENSEUR UC-Q2		UC 02
PAININEA	U CABANON	G		3P	39 41	B C		3P	T		٠,	DINDENSEUR	UC-QZ
PRISES COIEEL	JRE RJ58 SÉCHOIR	P	1000	20	43	Α			T				
,	IUM, VESTIBULE AV.	E	1000	15	45	В	_	40	T		-	ONDENSEUR	IIC-O3
	DRRIDOR, ATRIUM	E		15	47	С		3P	Т		┥ ~``	DINDLINGLOR	00 03
	3, RJ54 ET AUTRES	E	106	15	49	A		15	E	40	ÉCLAIRA	GERJ17. RJ1	8 ET AUTRES
	AIRAGE	E	100	15	51	В		15	E			ÉCLAIRAG	
		С		30	53	С	-	15	E			ÉCLAIRAG	
CHAUFFA	GE ROTONDE	С		2P	55		_	20	Е		ÉCLAIR	AGE ATRIUM	MURAL 1ER
CHAUSEA	CERCTONE	С		30	57	В	58	15	Ε		ÉCLAIRA	AGEATRIUM	MURAL RDJ
CHAUFFA	GE ROTONDE	С		2P	59	С	60	15	Е		É	CLAIRAGEAT	RIUM
ÉCLAIRA	AGE ATRIUM	Ε		15	61	Α	62	15	Ε		É	CLAIRAGEAT	RIUM
ÉCLAIRA	AGE ATRIUM	Ε		15	63	В	64	15	Р			PRISE COOR	RDO
ÉCLAIF	RAGE RJ20	Е		15	65	C	66	15				LIBRE	
VCFF ET RM POR	TE RJ57 BUANDERIE	P	350	15	67	Α	68	15				LIBRE	
VE-Q6	ET VE-Q7	M		15	69	В	70	15	T	809	TP	-RJ58 ET PC	D-RJ58
PRISES COMPTO	IR RJ57 BUANDERIE	P	240	20	71	C	72	2P	T	809		COIFFURE R	J-58
	CHARGETOTAL	E M	ODIFIÉE								CHARGE MOD	IFIÉE PAR PH	ASE
Г	TYPE CHARGE	(CHARGE (\	/A)	1				I	ø	Α	В	С
 	(M) MOTEUR		0		1					P (VA)	1	1429	1769
	(E) ÉCLAIRAGE		146							I(A)	12,47	11,91	14,74
	(P) PRISES		2930							/	, .,	,	
	(C) CHAUFFAGE		0										
	(H) CHAUFFE-EAU		0										
	(G) CHRG. GROUPÉE		0										
			1618		ĺ								
l l	(T) CLIM. / THERMOP.	I	TDTO										

(2) FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU DISJONCTEUR DE MARQUE EATON, MODÈLE BAB2015. (3) FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU DISJONCTEUR DE MARQUE EATON, MODÈLE BAB1020.

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION.

2 | 2023–11–28 POUR SOUMISSION POUR COORDINATION 95% 2023-11-17 No Date Nature

RÉVISIONS



Ingénieurs

Plan clé



518, boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1P6 94, rue du Sous-Bois, Saint-Paul (Québec) JOK 3E0 Téléphone: 450-585-2070 - Télécopieur: 450-585-8394 Courriel: cdr@cdrexperts.com



Associés Architectes Inc. www.btaa.ca

Client

GROUPE ROY SANTÉ INC.

Projet GROUPE ROY SANTÉ INC. CHSLD ST-GEORGES BUANDERIE ET SALON DE COIFFURE 3550 Rue Saint-Urbain, Montréal, QC H2X 4C5 PROJETS #23013 ET 23025

Titre du dessin CARTE DES PANNEAUX, TABLEAU DES LUMINAIRES, LÉGENDE ET DEVIS

Discipline ÉLECTRICITÉ Projet No. Préparé Échelle **AUCUNE** S. HOULE, ing. NOV 2023 G. GAGNON Dessin No. Fichier DA Approuvé E - 9/10S. HOULE, ing. 2322E09T

TABLEAU DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE **ÉQUIVALENCES APPROUVÉES TENSION HOMOLOGATION** TYPE | MANUFACTURIER MODÈLE MONTAGE **REMARQUES** LAMPE (S) LIMENTATION DLC / EnergyStar LDN6RV 40/20 LR6WR MVOLT GZ1 DEL 23W, 2000LM, 4000K, IRC 80 1, 2 LITHONIA 120V **ENCASTRÉ** EnergyStar LITHONIA LDN6RV 40/15 LR6WR MVOLT GZ1 120V DEL 20W, 1500LM, 4000K, IRC 80 **ENCASTRÉ** 1, 2 EnergyStar LITHONIA EPANL 2x4 4000LM 80CRI 35K MIN10 ZT MVOLT DLC 5.1 120V DEL 38W. 4077LM, 3500K, IRC 80 ENCASTRÉ D4 JUNO LIGHTING JSF 7IN 40K 90CRI MVOLT ZT WH DEL 13W, 1000LM, 4000K, IRC 90 SURFACE 120V EnergyStar 1- LUMINAIRE AVEC BOITIER RÉNOVATION (RÉTROFIT).

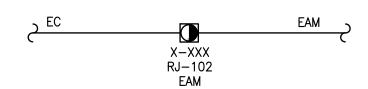
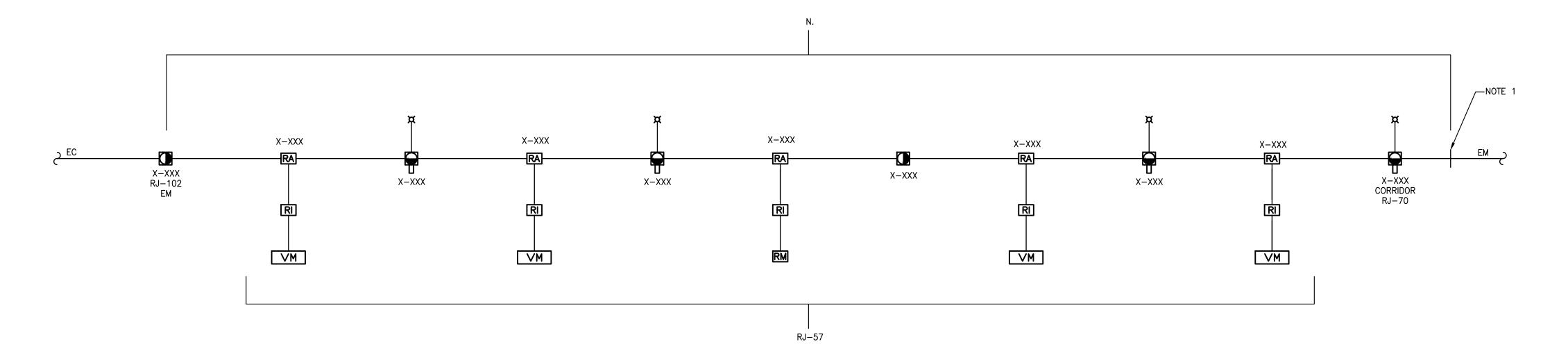
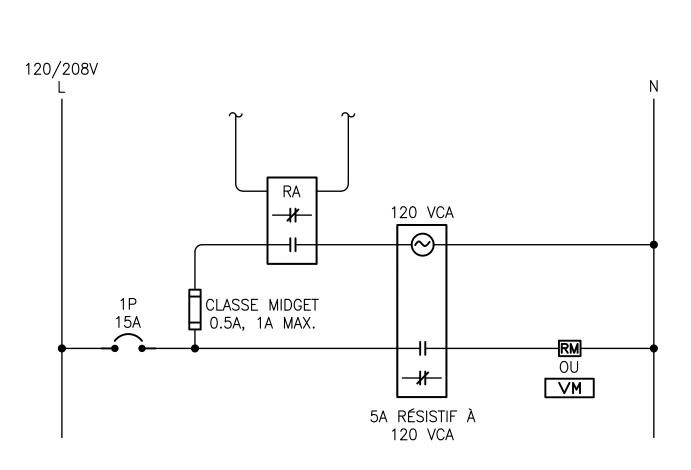


SCHÉMA UNIFILAIRE PARTIEL — ALARME INCENDIE — DÉMOLITION

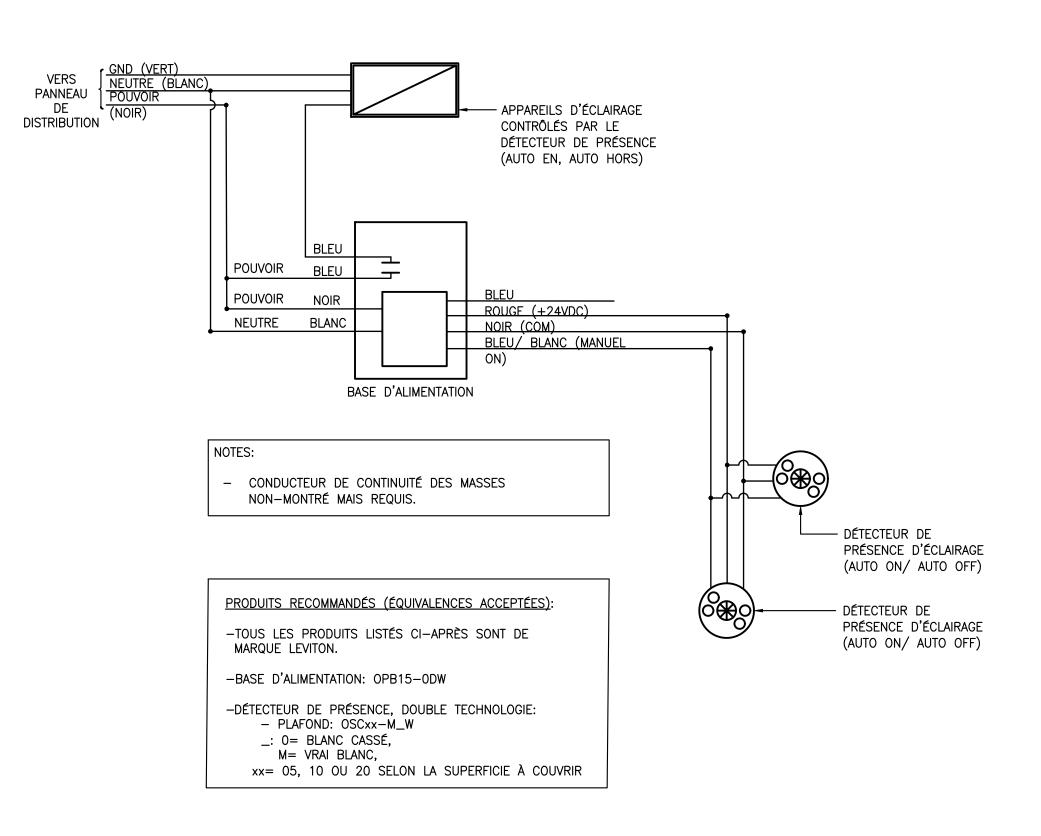


NOTE 1: JONCTION DANS LA BOÎTE OCTOGONALE DU DÉTECTEUR DANS LE LOCAL RJ-102.

SCHÉMA UNIFILAIRE PARTIEL — ALARME INCENDIE — CONSTRUCTION



RELAIS DE COMMANDE ADRESSABLE SCHÉMA DE RACCORDEMENT TYPIQUE



DÉTAIL DE RACCORDEMENT DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PAR DÉTECTEUR DE PRÉSENCE POUR LE MODE AUTOMATIQUE ON / AUTOMATIQUE OFF

Figure cie

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION.

2	2023-11-28	POUR SOUMISSION	S.H.
1	2023-11-17	POUR COORDINATION 95%	S.H.
No	Date	Nature	Par

RÉVISIONS

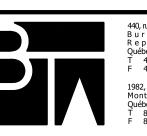


____ Ingénieurs



Siège social
518, boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1P6
Succursale Joliette
94, rue du Sous—Bois, Saint—Paul (Québec) J0K 3E0
Téléphone: 450—585—2070 — Télécopieur: 450—585—8394
Courriel : <u>cdr@cdrexperts.com</u>

Architect



Bergeron Thouin
Associés
Architectes Inc

Architectes Inc. info@btaa.ca www.btaa.ca

Client

GROUPE ROY SANTÉ INC.

Projet GROUPE ROY SANTÉ INC.

CHSLD ST—GEORGES

BUANDERIE ET SALON DE COIFFURE

3550 Rue Saint—Urbain, Montréal, QC H2X 4C5

PROJETS #23013 ET 23025

Titre du dessin

SCHÉMA ET DÉTAILS

Discipline	LECTRICITÉ	
Préparé	Échelle	Projet No.
S. HOULE, ing.	AUCUNE	23-22
Dessiné G. GAGNON	Date NOV 2023	Dessin No.
Approuvé S. HOULE, ing.	Fichier DAO 2322E10X	E-10/10